

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 26 octobre 1923

Sommaire :

Notre politique rhénane,
les faits et l'opinion italienne
L'Université " Catholique ,,
L'action catholique
L'assemblée des Nations à Genève.

Norbert Wallez
Mgr P. Ladeuze
Baron Tibbaut

Impressions d'audience
Le problème des réparations
Paradoxes et grandes Vérités

Yves de la Brière, S. J.
Firmin van den Bosch
Th. Bondroit

Les idées et les faits : Chronique des idées : Le catholicisme et le progrès,
J. Schrygens. — Une heure avec MM. J. Maritain et H. Massis.

La Semaine

❖ *La Rhénanie « bouge » ! Sera-ce pour cette fois ? Tout homme soucieux de l'avenir de l'Europe, tout catholique surtout, doivent ardemment le souhaiter.*

❖ *Nos frères catholiques de Hollande ont enfin « leur » Université. Établie à Nimègue elle vient d'ouvrir ses portes. C'est le dix-huitième centre universitaire catholique qui rayonne sur le monde : Louvain, Fribourg (Suisse), Paris, Lyon, Lille, Toulouse, Angers, Dublin, Beyrouth, Québec, Montréal, Washington, Santiago, Manille, Tokio, Shanghai et Milan.*

❖ *Visite officielle de M. Masaryk, président de la République Tchèqueoslovaque. Nous souhaitons au jeune État, né de la guerre, paix et prospérité. Nous lui souhaitons surtout la paix religieuse. Son président a pu s'apercevoir déjà que la religion catholique ne se laisse pas intégrer sans plus dans un nationa-*

lisme qui fait de l'État une fin en soi. M. Masaryk s'est employé à détacher de Rome ses compatriotes catholiques. Il a lamentablement échoué non sans avoir causé bien des ruines. Puisse-t-il se montrer plus avisé à l'avenir, et comprendre que sa Patrie sera plus grande et plus belle dans la mesure où elle sera catholique.

❖ *Une « ligue des droits de l'homme et du citoyen » vient de naître en Belgique ! Le premier droit de l'homme, c'est la liberté de rendre à Dieu et à son Christ, le culte qui leur est dû. Le premier droit du citoyen, c'est celui de voir reconnaître par les pouvoirs publics l'exercice de cette liberté-là. Oh ! ironie des mots ! une vraie ligue des droits de l'homme et du citoyen devrait se faire la championne du catholicisme. Hélas ! celle qui vient de naître n'est qu'une machine de guerre anticléricale !...*

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

CHOCOLAT
D
U
C

CHOCOLAT



DU C ANVERS

LA
GRANDE
MARQUE
BELGE

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

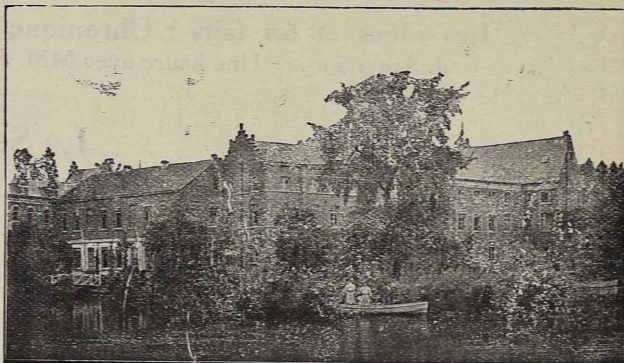
PARQUETS

JULES DE WAELE

Rue Saint Hubert
Woluwe St-Pierre

Téléph. : 32194

Institut S^{TE}-ANNE



DIRIGÉ PAR LES

SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR

situé dans un coin du pays brabançon

à HOEGAERDE (près Tirlemont)

au sein d'un vallon choqué par la nature

entouré d'un parc de 7 hectares

SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE

SECTION DES LANGUES MODERNES

Chaque élève jouit d'une chambre garnie

Prix de la Pension : 1800 francs

Notre politique rhénane, les faits et l'opinion italienne

Les affaires d'Allemagne prennent, à vive allure, le chemin que nous avons fait prévoir il y a longtemps.

Elles rendent nécessaire, elles incluent une politique rhénane. Nos dirigeants l'ont-ils enfin compris ? Et de quelles mesures avisées peuvent-ils enfin se vanter ?

Quand, avec M. l'abbé van den Hout, nous avons commencé d'exposer nos vues à ce sujet, on n'a pas manqué de sourire d'incrédulité ou de nous rabrouer avec quelque colère.

* * *

Plusieurs de nos compatriotes refusaient d'acquiescer à une véritable politique le long du Rhin, parce qu'ils craignaient de déplaire à la France en limitant, en contrariant les efforts de la France, l'influence de la France, l'emprise de la France aux abords immédiats de notre frontière orientale.

D'autres se résignaient à l'inertie par peur du Cabinet de Londres. Ils s'imaginaient — les ignorants et les sots ! — qu'en agissant en Rhénanie, la Belgique eût servi les desseins du Quai d'Orsay.

Il y en a qui se sont laissé détourner de cette salvatrice et magnifique activité par haine de l'Église, parce que émanciper les Rhénans du joug prussien c'est soustraire des populations catholiques à l'autorité d'un État protestant, c'est leur rendre toutes les libertés de vivre et de rayonner selon notre Foi. Sombre et mortel fanatisme qui aboutit à mettre en péril les sécurités, la prospérité, la puissance, le prestige, la splendeur de la patrie. A dire vrai, des personnalités qui partagent nos saintes croyances paraissent n'avoir aucune conscience de cela. Ces jours-ci, un journal très important de droite ne tirait-il pas des arguments contre notre politique rhénane des opinions de la *Dernière Heure*, de la *Gazette* et du *Journal de Charleroi* ?

Un nombre considérable reste acquis aux turlutaines du Wilsonisme et envisage comme inébranlable et sacrée l'unité du Reich.

Un nombre plus considérable avoue ne rien connaître du problème. Est-ce étonnant ? L'électoratisme s'est rendu maître des principaux moyens d'instruire le peuple. En quoi une politique rhénane peut-elle passionner les urnolâtres ?

Enfin, chez presque tous, le neutralisme, la peur d'intervenir dans les grandes disputes de peuples, et la manie d'abdiquer devant les menaces ou les préventions de l'Étranger, continuent, comme aux années veules d'avant-guerre, de paralyser et d'avilir.

Il eût fallu un État réaliste, actif, passionné pour l'avenir de la nation, indépendant de Londres et de Paris, assez imagitatif pour devancer les événements, assez fort pour les susciter, assez souple pour en profiter aussitôt. Hélas ! Depuis cinq ans nos dirigeants gaspillent le meilleur de leur temps à

des supputations plus mirobolantes et plus vaines les unes que les autres sur les capacités financières de l'Allemagne et sur le nombre de milliards que l'Ennemi, devenu probe et sage, versera dans notre escarcelle. En haut lieu, quand l'Europe chancelle et qu'il importe que nous prenions résolument nos commodités et nos avantages, on s'ingénie à dresser le budget du railway germanique, et on éprouve de grandes joies parce que le Cabinet de Rome, M. Baldwin ou M. Poincaré ont consenti à mettre ces notes sous les yeux d'un de leurs secrétaires. Eh ! notre gouvernement ne parvient même pas à organiser de lucrative façon notre système ferroviaire. Comment peut-il raisonnablement espérer qu'il fera mieux au sein du tumultueux chaos de toutes les Allemagnes ?

Dans ces conjonctures de fransquillomanies, de britannomanies, d'ignorances, d'erreurs et de peurs, les agents de Berlin eurent des occasions excellentes d'intriguer, de tromper, de séduire et d'entraîner à des décisions lamentables.

* * *

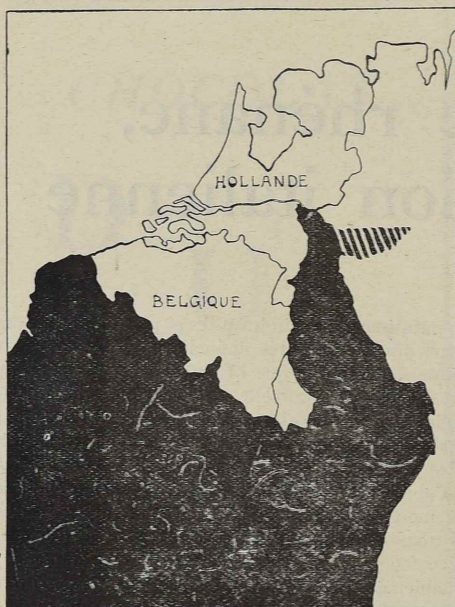
Quand nous avons commencé d'écrire à ce sujet, il nous semblait que nos idées auraient assez de clarté et de vigueur pour vaincre des obstacles aussi fâcheusement accumulés.

La Rhénanie, déclarions-nous, veut s'émanciper.

Si elle échoue, si la Prusse reste sa maîtresse, la Prusse prendra contre nous, et bientôt, une furieuse revanche. A quoi nous aura-t-elle profité de recevoir des indemnités si l'agresseur vient nous les ravir, par de nouveaux massacres, à travers les feux et les flammes ?

Si la Rhénanie s'émancipe et si nous ne lui donnons pas notre concours avec promptitude, bienveillance et habileté, la France, elle, lui donnera le sien ; la France s'établira là ; la France commandera de Longwy à Duisbourg comme elle commande de Dunkerque à Longwy ; la France nous encerclera, la France nous tiendra à sa merci ; la France, par la navigation du Rhin, contrôlera le port d'Anvers, et, par Anvers, elle contrôlera Bruxelles ; la France, ayant conjoint à son fer normand et à son fer lorrain le charbon rhénan et le charbon rhurois, dominera la métallurgie européenne ; elle aura les moyens de ruiner nos industries ou de les absorber.

Et nous concluons : « N'attendons pas de nous trouver devant de telles extrémités dont nous ne viendrons à bout qu'avec d'énormes et incertains efforts. Hâtons-nous ! Dès maintenant ingénions-nous de toutes manières à encourager les Rhénans qui veulent sauvegarder leur patrie des violences et des souillures ostelbiennées. Instruisons-les des potentialités incomparables d'Anvers, de notre pays et de notre Empire africain. Rappelons-leur la séculaire et merveilleuse similitude de leurs arts et des nôtres. Prouvons-leur la pureté et la vitalité



de notre catholicisme. Engageons-les à renouer avec nos élites sur les hauts sommets de la Culture. Charlemagne est leur plus glorieux éponyme. Il est aussi le nôtre. Quel beau signe ! Quelle belle invite ! »

Comme nos patriotes se targuent volontiers d'avoir l'esprit réaliste et l'esprit pratique, nous ne nous bornions pas à ces conseils et nous exposions quelle devait être, selon nous, les stipulations essentielles du statut qu'il importe d'établir entre la Belgique et la Rhénanie.

C'est une fédération de la Belgique et de la Rhénanie que nous souhaitons ; c'est une fédération que nous étions pressés de voir instaurée.

Et voici quelles en devaient être, selon nous, les principales modalités :

1^o Deux parlements, un parlement belge et un parlement rhénan — à moins que chacun des deux pays ne se résolve à prendre un système meilleur (ou moins mauvais) de représentation auprès du pouvoir central ;

2^o Deux corps de fonctionnaires, un corps de fonctionnaires belges en Belgique et un corps de fonctionnaires rhénans en Rhénanie ;

3^o Deux budgets, les populations qui vivent le long du Rhin dépensant selon leurs propres commodités ou leurs caprices les impôts qu'elles prélèveraient chez elles ;

4^o Deux armées, une armée belge et une armée rhénane, à moins que les Rhénans ne contribuent d'autre façon (par des taxes spéciales, par exemple) à la défense commune de la Belgique et de la Rhénanie ;

5^o Une diplomatie, la nôtre, mais qui s'enquerrait soigneusement des desiderata des Rhénans ;

6^o Enfin un seul État, ou plus exactement un seul chef des deux États, le Roi qui serait là-bas président.

Les Rhénans ne souffriraient plus d'une oppression fonctionnariste, d'une injustice fiscale, d'une spoliation scolaire, d'une persécution religieuse et d'une éviction culturelle. En

d'autres termes, ils ne pourraient formuler contre pareil régime aucun des griefs qu'ils formulent — et avec raison — contre le régime auquel la Prusse les soumet depuis plus d'un siècle. Ils seraient infiniment plus libres qu'ils n'ont jamais été depuis la Révolution française. Et nous, de les avoir émancipés de la sorte, éprouverions-nous des désagréments ? Aucun. Loïn de là, nous aurions, et sur le champ, d'énormes avantages.

Notre sécurité garantie contre de nouvelles agressions de la Prusse ;

Notre prospérité facilitée par la conquête de marchés étrangers grâce aux efforts combinés des firmes belges et des firmes rhénanes, groupées, associées, syndicalisées, consorcialisées ;

Notre indépendance politique bien protégée, par notre force même, à l'encontre du Cabinet de Paris, du Cabinet de Londres et du Cabinet de La Haye ;

Notre Culture retrouvant l'axe véritable de ses originalités et de son développement, et recommençant de briller pour la joie et l'utilité du monde, sans plus courir le risque qu'on la confonde avec celle des Français ou des Bataves ;

Notre Foi ayant enfin des moyens très accrus de se propager et de prouver encore avec un très vif éclat, comme aux plus grands siècles d'Occident, sa bienfaisance.

Paix, richesse, puissance, fécondité, prestige, gloire — une véritable politique de la Belgique le long du Rhin nous procurerait, et avant peu, tout cela.

Tout cela, et autre chose encore.

Par le succès de la politique dont nous essayons d'indiquer ici les directives essentielles, nous briserions le pouvoir des magnats. Nous priverions ainsi la Haute Finance internationale de plusieurs de ses plus redoutables agents. Nous atteindrions en même temps, et profond, les chefs d'Israël.

« Trois cents hommes dont chacun connaît les autres, écrivait le juif W. Rathenau, dans la *Wiener Freie Presse*, du 24 décembre 1912, gouvernement les destinées du continent européen et choisissent leurs successeurs dans leur entourage. » En juin 1911, ce grand personnage, directeur de l'A. E. G., avait : « Nous avons en main les moyens de nous opposer dans le plus bref délai à n'importe quel régime qui nous déplairait. » Précédemment nous avons montré à quel joug cette ploutocratie soumet l'activité de l'espoir, combien elle s'attache à réaliser la sombre prédiction faite, il y a trente ans, par Ch. Maurras : « L'argent administrera et nourrira l'intelligence, mais il la musellera et il l'endormira. Il pourra, quand il voudra, l'empêcher de connaître une vérité politique, et, si elle voit cette vérité, il pourra l'empêcher de le dire, et si elle dit, il pourra l'empêcher d'être écoutée et entendue. Comment un pays connaîtrait-il ses besoins, si ceux qui les connaissent peuvent être contraints au silence, au mensonge ou à l'isolement ? Les places, les succès, la gloire récompensent de plus en plus la souplesse de l'histriion. Dans une mesure inconnue aux âges de fer, la pauvreté, la solitude expieront la fierté du héros et du saint. Jeûner, les bras croisés au-dessus des banques, ou, pour ronger un os, se rouler au niveau des chiens. » Quelles alternatives ! C'est de cela qu'il est grand temps que nous affranchissions les peuples. Comment, sinon en vainquant et en anéantissant H. Stinnes, D. Deutsch et leurs pareils ?... (1)

(1) *La Libre Belgique* nous reprochait le 19 octobre ce qu'elle appelait nos méthodes simplistes et expéditives.

Nous demandons qu'on exproprie les magnats de la Ruhr et qu'on les pendre parce qu'ils sont coupables de véritables crimes contre la

Nous eûmes un moment l'espoir que les leaders des Flamands seraient les premiers à se rendre compte de ce rôle et à s'en éprendre.

Les Flamands, répétions-nous avec une douce insistance, les Flamands sont particulièrement destinés à jouer le rôle prépondérant parmi nos compatriotes le long du Rhin. En même temps qu'ils serviraient la patrie d'incomparable façon, ils se complèteraient, ils s'assoupliraient, ils prendraient une vive et fière conscience de leurs originalités foncières, s'ils s'appliquaient avec méthode à cette étude des cultures nationales et à cette recherche des valeurs essentielles de la Rhénanie, dépouillées, grâce à leur concours, des impuretés prussiennes. S'acquittant à Crefeld, à Dusseldorf, à Duisbourg du grand rôle pro-belge d'information, de conciliation, de coopération auquel leur langue, leurs mœurs, le port d'Anvers, leur religion, leurs arts les ont remarquablement prédestinées, les Flandres recommenceraient enfin de se sentir fières d'elles-mêmes, d'être vivement honorées dans notre commune patrie et de manifester sous mille formes cet européisme dont elles ont donné longtemps un si fécond exemple.

L'ébranlement des esprits et des cœurs que les idées n'ont pu déterminer, les résolutions que le patriotisme n'a pu obtenir, des événements, des faits précipités et brutaux les produiront-ils ?

La Rhénanie s'agite, s'exaspère, se relève, s'affranchit et s'acharne à conquérir le statut qui lui convient.

Notre gouvernement, qui s'obstina à ne point l'aider dans cette émouvante tentative, a-t-il, maintenant des directives, un but, une doctrine, des collaborateurs ? Sait-il ce qu'il doit ambitionner ? Et sait-il par quels moyens l'atteindre ?

Un temps précieux a été follement perdu, perdu en expectative, perdu en parlottes, perdu en combinaisons boursicotières, perdu en tractations britannomanes ou francophiles, perdu en roueries pour associer Paris à Londres ou Londres à Paris, perdu pour notre nation, perdu pour l'Occident, perdu, perdu, perdu...

Qu'une malédiction soit, retentissante et accablante, sur tous les responsables, sur les adeptes des turlutaines wilsoniennes, sur les craintifs du vil tonnerre de M. Lloyd George, sur les serfs bénévoles ou mercenaires de la Haute Finance Internationale ou de la Pangermanie. Dans l'actuelle bagarre des peuples, ce sont, en même temps que les intérêts, les pensées, les mœurs, le sang, l'avenir religieux des humains qui se décident. Si nous ne nous plaçons pas sous une clairvoyante et implacable justice, si nous ne sévissions pas avec une terrible rigueur contre les défaillances ou les trahisons, nous sommes perdus...

* * *

La Rhénanie est en voie d'émancipation, venons-nous d'écrire, mais la France entreprend de s'y installer d'impressionnante et durable façon.

On dit, et nous le croyons sans peine, que M. Poincaré a été longtemps d'avis qu'il fallait avant tout une politique de réparations. Mais on nous assure, de très bonne source, que depuis deux ou trois mois, le Premier français se préoccupe d'assurer à son pays une grande influence le long du Rhin. Cette évolution fut, paraît-il, acquise quand la faillite du Reich provoqua en Rhénanie les premières manifestations d'un

nationalisme allemand et parce qu'ils menacent la paix des peuples. On traite avec cette rigueur de petits coquins. Pourquoi ménagerait-on les plus pervers et les plus redoutables ?

séparatisme vraiment résolu. M. Poincaré n'est pas catholique. Il ignore les énergies que la Foi met au cœur de ses fidèles et avec quelle force elle les pousse à se libérer d'un joug qui la blesse et l'offense. C'est une des raisons pour laquelle il a longtemps pensé que l'Allemagne, quel que fût son dualisme religieux, ne se détruirait pas. M. Poincaré est un juriste. Il est étonnamment apte à plaider sur dossiers la cause de la France contre le Reich. Mais ce jurisme l'entraînait à voir moins les hommes que les textes, à examiner moins les âmes que les situations. C'était une deuxième raison — et grave — d'erreurs. M. Poincaré est avocat d'affaires, et il est lorrain. Ni cette profession, ni cette région ne se prêtent à l'imagination. Elles inclinent l'une et l'autre à un sens pratique assez court, à un empirisme assez médiocre. Or, une véritable politique en Rhénanie suppose chez ceux qui la font, une vue, une vue claire et ardente, de ce que seront ces populations émancipées, de ce qu'elles entreprendront, rêveront, aimeront, détesteront, créeront, deviendront. Qu'est-ce sinon une prescience, une divination, la qualité dont précisément M. Poincaré est sans doute le plus dépourvu. Enfin, une politique rhénane est une action, elle est même un risque. Celui qui se complait à plaider agit-il ? Celui qui se complait à plaider risque-t-il ?

Mais en France, dans l'armée, au parlement, dans les milieux industriels et bancaires, dans les milieux lettrés, dans la petite bourgeoisie et le peuple même, il y a une propension à une grande diplomatie, il y a un goût vif et lucide de la puissance nationale.

Pressé par les événements d'Allemagne, par les luttes émancipatrices des Rhénans et par ses compatriotes, M. Poincaré essaie, depuis plusieurs semaines, de prendre sur notre pays, le long de notre frontière orientale, une avance considérable. Les journaux de ces jours ont donné à ce propos quelques faits menus mais significatifs. Le Général Mangin ne cacha pas son dépit que la République Rhénane eût été proclamée à Aix-la-Chapelle en zone belge, et non en zone française. Le Général Degoutte, à Dusseldorf, dans une région qui manifestement doit intéresser le Cabinet de Bruxelles et les armateurs d'Anvers beaucoup plus que le Cabinet de Paris, s'est empressé de nommer une *Commission économique* dotée d'attributions très étendues, avec douze indigènes et cinq Français. Il ne semble pas qu'un seul Belge ait été seulement pressenti. La régie franco-belge des chemins de fer en Rhénanie a décidé, le 20 octobre, d'émettre des bons de transport libellés en francs français (1). etc., etc., Nous pourrions aisément citer une trentaine de faits récents aussi significatifs. Mais notre but n'est pas ici de dresser la statistique de nos renoncements ou de nos timidités vis-à-vis de nos alliés.

Puisque M. Poincaré, ses collègues et la grande majorité de ses partisans veulent que la France ait en Rhénanie une influence qui soit plus grande que l'influence de la Belgique, il faut, de toute nécessité, que nos dirigeants s'empressent de prendre toutes les mesures de nature 1^o à assurer les libertés des Rhénans vis-à-vis de Paris comme vis-à-vis de Berlin ; 2^o à préparer des accords intimes, des ententes actives et durables entre la Rhénanie et la Belgique, de sorte que la

(1) Cette décision a été prise avec le concours de M. Janssens et de M. Van Zeeland, délégués de la Banque Nationale de Belgique. La plupart des journaux belges n'ont rien signalé. Les autres ont publié cette nouvelle sans paraître se douter de son importance. Il eût été cependant facile de deviner quels privilèges les Français auront sur nous si leur monnaie l'emporte sur la nôtre.

Belgique soit, de toutes les nations, la plus favorisée par les Rhénans.

* * *

Si nos forces sont insuffisantes pour mener à bien une œuvre de cette envergure et de cette fécondité, acquérons donc ailleurs des concours.

En Grande-Bretagne ? Oh ! non. Le Cabinet de Londres est trop désireux que nous soyons faibles, chétifs, pauvres, paralysés, trembleurs et mendigots, parce qu'il redoute que nous ne nous servions librement de l'Escaut et parce qu'il espère que nous lui abandonnerons notre Empire Africain. — Craintes et convoitises auxquelles s'ajoutent, pour les développer beaucoup, une hostilité de religion et un orgueil de race.

C'est en Italie que nous trouverons des auxiliaires énergiques de notre politique rhénane. Nous n'en trouverons que là.

* * *

Nous rentrons d'une longue enquête dans ce pays et nous aurons sans doute l'occasion de publier bientôt dans la *Revue Catholique des Idées et des Faits* les principales déclarations qu'il nous fut donné de recueillir.

Bornons-nous cette fois à quelques observations qui concernent directement le sujet de cet article.

Les Italiens se sont jusqu'à présent trouvés vis-à-vis du problème rhénan dans une situation qui ressemblait fort à la nôtre.

Ils s'inquiètent, eux aussi, des chances qu'ont les Français de soumettre le continent à leur hégémonie.

Ils sont sensibles aux suggestions des Britanniques ou à leurs menaces.

Ils ont, dans leur presse, dans leurs banques, dans leurs politiciens, dans leurs universités, des germanophiles retors et remuants, qui calomnient les Rhénans et qui prennent parti pour les Prussiens.

Sous de telles influences, le Cabinet de Rome s'est longtemps abstenu. Il s'abstient encore, mais nous savons, d'indiscutable façon, que M. Mussolini et ses amis sont très impressionnés par ces prévisions :

Si la Prusse reste maîtresse de la Rhénanie, elle assaillira la Belgique et la France. Ce sera un nouvel affaiblissement de l'Occident latinisant et catholique. Au profit de qui ? Au profit de l'impérialisme anglo-saxon.

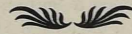
Si la Rhénanie s'émancipe de la Prusse et si elle est dominée par la France, la France aura une suprématie militaire, économique, politique, intellectuelle, morale sur l'Europe. La Belgique s'inquiétera. L'Italie se révoltera. Des épreuves aussi catastrophiques que celles des temps Napoléoniens s'abattront sur l'Occident latinisant et catholique. Au profit de qui ? Comme il y a cent ans, au profit de l'impérialisme anglo-saxon.

Il y a une méthode qui permet d'éviter cet affreux malheur pour la liberté de nos patries respectives, leur dignité et le prestige du catholicisme. C'est d'associer à nos entreprises l'Italie ; c'est d'assurer aux Italiens le long du Rhin et d'accord avec les Rhénans une influence considérable ; c'est de bien faire équilibre à Aix, à Cologne, à Coblenz, à Dusseldorf, à Duisbourg, aux ambitions du Cabinet de Paris par les efforts conjugués du Cabinet de Bruxelles et du Cabinet de Rome ; c'est de fédérer la Rhénanie, la Belgique, l'Italie et la France de telle sorte qu'au sein de cette Fédération les Rhénans,

les Belges, et les Italiens aient toutes les garanties désirables de ne pas être subordonnés par la France.

Telle est la politique qui s'impose. Il faudrait plaindre notre pays, et avec une profonde amertume, si nos chefs ne l'avaient pas préparée et s'ils hésitaient le moins du monde à la faire.

NORBERT WALLEZ,
Professeur à l'École Supérieure
Commerciale et Consulaire de Mons.



Nous recommandons vivement à nos lecteurs le livre de notre collaborateur l'abbé Norbert Wallez, **BELGIQUE ET RHÉNANIE, Quelques directives d'une politique**, qui vient de paraître chez Dewit à Bruxelles. (7.50 frs.)



L'Université " Catholique " (1)

Au moment de reprendre ensemble, une fois encore, notre travail scientifique, nous venons de nous incliner devant Dieu dans la prière. Le monde savant a célébré dans ces derniers mois le centenaire de Pascal et de Pasteur. Après avoir marqué si éloquentement la place que ces deux génies occupent dans l'histoire de l'esprit humain, ceux-là qui ne partagent pas nos croyances, ne pourront plus sourire à nous voir répéter un geste qui fut familier à ces géants de la science.

Et je pense même, qu'ils ne nous reprocheront plus de le faire publiquement. Au XIX^e siècle, on disait volontiers que la religion est une affaire privée, et l'on nous invitait à cacher au fond de nos consciences nos sentiments de foi et de piété, pour respecter les doutes, les négations et même les blasphèmes de ceux qui nous entourent. Le XX^e siècle est plus libéral en la matière. Le 18 mars dernier, à Notre-Dame de Paris, cinq cents élèves actuels et cinq cents anciens élèves de l'École Centrale ont pu, sans provoquer des protestations ou des sarcasmes, apporter au Dieu eucharistique, dans une messe de communion générale, l'hommage collectif de leur grande famille intellectuelle. Le 25 mars, à Saint-Etienne-du-Mont, trois cent cinquante élèves actuels de l'École Polytechnique et sept cents anciens polytechniciens ont accompli tous ensemble le même devoir. Tout compte fait, dans les différentes régions de la France, plus de cinq mille scientifiques sortis des grandes Écoles techniques du pays se sont alignés, en 1923, dans les cortèges eucharistiques pascaux. Ainsi, la science revendique fièrement aujourd'hui, au pied de l'autel, la place que nous y a fait prendre tout à l'heure la fidélité de notre Université à ses traditions séculaires.

Assurément, Messieurs les Professeurs, en revêtant demain votre blouse de laboratoire, comme Pasteur, vous ferez abstraction de vos croyances pour aborder tous les problèmes de la science selon leur méthode propre ; et votre foi laissera votre raison suivre simplement les lois de l'esprit humain sur les chemins scientifiques. Mais vous savez que l'Auteur de ces lois, sans les suspendre ni les enfreindre, peut en diriger l'évolution dans vos intelligences ; et vous savez aussi que le travail à entreprendre est une œuvre ardue, où les défaillances de la volonté sont cause des arrêts et des écarts de la raison. C'est ce

(1) Première partie du discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'année académique 1923-1924.

double motif qui vous a groupés aujourd'hui pour réclamer l'assistance spéciale que le Christ a promise à la fraternité des prières, et pour obtenir par Lui de l'Esprit-Saint et sa conduite pour vos esprits et son secours pour les faiblesses de vos âmes : *Mentes tuorum visita ; imple superna gratia quae tu creasti pectora.*

De ce secours d'En haut, vous aussi, Messieurs les Étudiants, vous avez grand besoin. A m'entendre vous répéter que vous serez les dirigeants de demain et que la Patrie et l'Église comptent sur vous, certains, je le crains, vont sourire, de ce sourire ironique qu'on réserve à un compliment tenu pour banal. Ce sourire ne m'arrêtera pas ; car il ne s'agit point d'un compliment, mais d'une grave vérité, qu'il vous faut méditer à fond, pour mettre vos âmes en branle dès ce premier jour de l'année académique.

Aujourd'hui même, huit à neuf mille jeunes gens se rassemblent dans les quatre Universités du pays. Qui pourrait mesurer l'importance du travail qu'ils y viennent fournir, pour la prospérité matérielle et morale de la Belgique dans quelques années ?

Les uns sont appelés à diriger leurs concitoyens dans les actes de leur vie civile et à sauvegarder le droit dans la société. Les autres devront soulager autour d'eux la misère corporelle et tiendront souvent entre leurs mains la vie de leurs semblables. D'un grand nombre, on attend qu'ils deviennent dans nos neuf provinces, les moteurs de la vie industrielle et commerciale. Tous sont invités à monter à un degré élevé de l'échelle sociale, et de là, à raison de l'éducation plus compréhensive et plus intégralement humaine qu'ils auront reçue, à faire rayonner autour d'eux leur influence sur ceux qui occupent les degrés inférieurs de cette échelle et se trouvent restreints par leur formation aux limites d'une activité professionnelle déterminée ; à diriger l'évolution d'ensemble de la société belge ; à façonner la mentalité publique. Pour jouer ce rôle, il ne leur suffit pas d'emporter de nos Universités quelques formules. Ils doivent en sortir armés de pied en cap, hommes d'initiative et de caractère, esprits exercés, capables de suivre le progrès et de le promouvoir.

Hélas ! disent les censeurs, la préparation répond bien mal au but ! La vie des étudiants universitaires est une vie de dissipation, livrée à la griserie d'une liberté inconnue dans le passé et aussi sans lendemain. On travaille suivant son bon plaisir. Les excuses et les expédients sont estimés à l'égal des résultats positifs. On fait fi de toutes les exigences de la régularité et de la discipline. C'est le contrepied de la vie réelle ! Quel contraste entre le noviciat et la profession ! Et l'on a vu, dans certain pays, les industriels, par exemple, en venir à redouter d'engager à leur service les diplômés des Universités et des Écoles techniques.

Certes, il faut se défier de certaines apparences, ne pas exagérer ni généraliser. Les membres les plus remuants d'un groupe attirent l'attention et on est exposé à juger du groupe d'après eux.

N'importe ! En vous voyant rassemblés ici, Messieurs, la question qu'au témoignage de St Luc, on se posait sur les montagnes de Judée, au sujet du Précurseur enfant, me vient à l'esprit à propos de chacun de vous : *Quis, putas, puer iste erit ?* Dans les plans éternels de la Providence, une mission de choix vous est assignée. Saurez-vous à l'Université vous préparer sérieusement à la remplir toute ? Quel serez-vous au sortir de l'*Alma Mater* ? Et cette question, nous devons la formuler dans une anxiété bien différente de l'attente du merveilleux qui s'exprimait dans l'interrogation des voisins de Zacharie et d'Elisabeth.

Saint Ignace veut qu'on place toujours au commencement des Exercices spirituels, la méditation sur le but de la vie. Messieurs, n'omettez pas cette méditation au début de l'année académique pour provoquer dans vos âmes l'émotion qui vous pousse sans retard au travail, pour vous faire de ce travail un idéal aimé, pour pouvoir vous maintenir ardents à l'œuvre, quelque ardue que cette œuvre soit en elle-même et à raison des circonstances de votre âge.

Ce qu'est cette œuvre, je vous l'ai dit l'an dernier à pareille occasion ; acquérir les connaissances qui doivent former votre bagage professionnel, par l'assistance fidèle à toutes les leçons de votre programme, par la revue immédiate et raisonnée des matières exposées et par leur répétition régulière ; en second lieu, apprendre à apprendre, à faire vous-même votre science, à apercevoir et à résoudre les problèmes par votre propre effort, bref vous former au travail personnel ; enfin, compléter votre formation philosophique et religieuse et profiter de toute circonstance pour vous orienter dans tous les domaines de la culture générale.

La tâche est lourde. En vous y adonnant dès le premier jour, vous

assurerez par le travail intellectuel l'éducation de votre volonté. En même temps que des docteurs, vous deviendrez, et cela vaut mieux encore, des hommes !

Des hommes ! Je me souviens d'avoir lu, il y a quelque dix ans, un passage d'une lettre que John Graham, de Chicago, écrivait à son fils, en l'envoyant à l'Université de Harvard : « Il y a deux éducations que donne l'Université : celle que vous recevrez de vos professeurs et celle que vous donneront vos camarades ; et celle-ci est la plus importante. La première pourra faire de vous un étudiant ; la seconde fera de vous un homme. » Le roi du lard exagère, et il a tort de séparer si nettement ces deux éducations. La formation à la vie d'étude, que vous recevrez de vos maîtres, implique la formation du caractère, et vos rapports avec vos condisciples ne sont pas indifférents à votre formation d'étudiant. Au fond cependant, l'idée est vraie. « Les grands hommes, dit Bossuet, dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, se font les uns les autres. » Hélas ! les hommes et les étudiants vulgaires se font aussi les uns les autres.

L'influence du milieu estudiantin sur l'éducation de votre esprit et de votre caractère est considérable, Messieurs. Je voudrais l'étudier avec vous aujourd'hui. Et tout d'abord au point de vue religieux. Cette considération doit toujours primer aux yeux d'un croyant, qui, sur l'échelle des valeurs, place au premier degré ses intérêts éternels. Un croyant est illogique, quand, dans n'importe quelle question, il sacrifie la raison religieuse à une autre.

Croyez-vous qu'il soit indifférent aux convictions intimes d'un jeune homme, de passer les années pendant lesquelles se forme son intelligence, dans l'intimité d'un milieu antireligieux ou aréligieux ? Plus tard, le cœur a fixé ses habitudes, et les amitiés deviennent des alliances entre hommes qui ont des intérêts semblables, plutôt que des liens de l'âme noués par la communauté d'aspirations et d'idéal. Vient un âge où des hommes de sentiments, d'opinions et de croyances totalement différents peuvent se traiter comme amis, chacun dirigeant sa vie intime par des chemins indépendants, voire même opposés. Mais, chez les adolescents, l'amitié prend racine dans le cœur, à la source de la vie, et l'ami exerce une action puissante, parfois illimitée sur les idées, sur les affections, sur toute la vie morale de son ami.

« Dans l'existence humaine, dit Pierre De la Gorce, il y a sept ou huit années qui sont décisives pour toute la carrière : cette période est celle qui s'étend entre dix-huit et vingt-six ans. Plus tôt, c'est la vie de collège où ne se dessinent guère que les premiers linéaments. Plus tard, c'est la vie professionnelle, la vie de famille, qui nous saisit dans son engrenage et relègue au second plan l'étude proprement dite et les idées pures. Entre dix-huit et vingt-six ans, se place la véritable époque de haute formation, celle où l'homme, déjà en pleine possession de lui-même quoique très jeune, non encore enlisé dans les soucis matériels, peut jeter à pleines mains dans son intelligence et dans son cœur toutes les semences qui lèveront plus tard. Combien n'importe-t-il pas que ces semences soient bonnes, saines, vraiment fécondes ? »

Sont-ce des semences de ce genre que jette dans l'âme d'un étudiant universitaire, un milieu estudiantin indifférent et neutre ?

Supposons qu'il ne se manifeste dans ce milieu aucune indisposition positive contre la religion. Cependant, durant ces années au cours desquelles il pétrira la pâte de son esprit, ce jeune homme va s'habituer, à son insu, à penser et à juger de tout en dehors des principes chrétiens. Sur ces principes, le mieux qu'on peut espérer dans ce milieu, c'est le silence. Ce silence lui-même est déformateur ! Ces condisciples qu'il estime, qu'il admire peut-être, le jeune homme sait qu'ils s'inspirent aussi peu de sa foi, que bon nombre de ses maîtres qu'il vénère et dont il subit, de toute son âme, l'autorité scientifique. A tout moment, il reçoit ainsi, sans y réfléchir et par conséquent sans réagir, l'impression sourde de l'inutilité et de l'indifférence de cette foi pour la conduite de l'intelligence et de la vie.

« Quand j'étais étudiant à Dijon, écrit Lacordaire, on nous élevait dans un collège avec tout le soin et toute la décence possibles ; et je dois attester que jamais une parole irréligieuse ne tomba devant nous de la bouche de nos maîtres. Et pourtant, nous sortîmes de là sans foi pour la plupart ! C'est que nous recevions alors une éducation toute négative ».

D'ailleurs, la neutralité parfaite est un mythe. Malgré leur tolérance, ces incroyants laisseront percer leur point de vue par des explications rapides et des allusions ironiques, qu'on ne discute pas, puisqu'il est entendu qu'on respecte la liberté de tout le monde, et dont la piqure a toute chance de s'envenimer, puisqu'on ne peut pas avoir même l'air d'en prendre soin. Chaque jour, cent fois par jour, la goutte tombe sur la pierre et finit par la creuser.

Le témoignage d'Edmond Picard est frappant à ce sujet. A l'occasion de la mort de sa mère, il écrivait dans la *Chronique* du 19 mai 1912 : « Durant mon enfance et ma prime jeunesse, pieusement, ingénument, j'ai pratiqué la religion de nos ancêtres... Mais, lorsque je fus mêlé au milieu étudiantin, sans parti pris et sans effort, sans qu'il me souvienne d'aucune action précise de ma volonté, par le seul effet de l'ambiance ou d'une évolution intérieure venue à terme, comme une eau qui se retire, comme un brouillard qui s'évapore, ma croyance chrétienne s'évanouit. Encore maintenant, le phénomène m'étonne par la promptitude de sa réalisation et l'insaisissabilité de ses causes individuelles. Ce ne fut pas l'effet d'une propagande... Je ne me rappelle pas y avoir mis le moindre raisonnement, avoir obéi au moindre engouement pour un système. Cela se fit sourdement et, un jour, se trouva accompli, — telle une opération exécutée pendant le sommeil léthargique d'un malade chloroformé... Un vide s'était fait, un nivellement, un déboisement. Plus de religion ! Et je n'en ressentais aucune gêne, pas même la gêne légère et passagère de l'algèbre après une dent arrachée ».

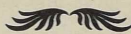
N'est-elle pas saisissante cette description de l'influence radicale, quoiqu'insensible, d'un milieu étudiantin incroyant sur l'âme d'un jeune homme de vingt ans ? Ce danger ne vous menace pas ici, Messieurs. A Louvain, vous vivez dans un milieu étudiantin religieux. En serrant la main de vos condisciples, vous vous sentez dans une parfaite communauté d'âme avec eux sur les questions essentielles de la vie, comme sur vos intérêts du moment. La pierre de scandale est écartée de vos pieds. Maîtres et élèves alliant en toute simplicité et toute tranquillité leurs convictions chrétiennes à la culture loyale, opiniâtre du savoir, vous mettent sous les yeux la preuve vivante de l'harmonie intégrale de la science et de la foi. Partout, sans même qu'on vous parle religion, vous respirez une atmosphère bienfaisante dans laquelle vous vous pénétrez à votre insu, tous les jours, de la manière catholique de penser et de sentir.

Et qu'on ne vienne pas vous dire : « Dans un milieu moins homogène, on lutte pour défendre sa foi, et on en renouvelle ainsi l'ardeur. La foi trop tranquille ressemble à un feu qui dort ; la flamme n'en jaillit plus ».

Hélas ! vous venez de l'entendre, l'expérience prouve que chez beaucoup, le milieu dont il s'agit ne provoque point la lutte et que le péril n'est même pas remarqué. Et puis, le danger causé par la maladie est-il utile à la santé, parce qu'il est l'occasion de soins extraordinaires ? Le besoin des remèdes et des excitants n'est qu'une preuve de faiblesse. Enfin, nous le constatons à nos dépens depuis cinq ans, les vertus de la guerre ne suffisent pas à assurer les vertus de la paix ; elles se meurent trop facilement avec les occasions exceptionnelles qui les ont provoquées. En se défendant, la foi se conserve, parfois ; elle ne se développe point ; et une vie qui ne se développe pas, incline à la mort. Il n'est pas à craindre que la foi s'attérisse dans la sécurité, si on la nourrit de son propre aliment.

De la nourrir ainsi, vous trouvez partout à Louvain l'occasion...

Monseigneur LADEUZE,
Recteur magnifique
de l'Université de Louvain.



On s'abonne

à

La revue catholique
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

L'Action catholique

L'Union catholique belge, en groupant les forces catholiques en vue de servir l'idéal chrétien et l'intérêt national, a répondu aux vœux de l'opinion publique. Elle permet au parti catholique de garder son prestige par l'exemple de l'union et de rester une force gouvernementale. Elle est aussi favorable aux intérêts plus spéciaux, qu'elle associe dans une action commune et dont elle assure la défense dans la mesure de l'intérêt général.

Son organisation pratique est basée sur les groupements professionnels, qui y trouvent chacun leur place et qui sont ainsi mis en état de collaborer à l'œuvre d'ensemble.

La préoccupation légitime des dirigeants est de la perfectionner et de la rendre aussi efficace que possible. C'est pourquoi on peut se demander, à l'occasion de la prochaine assemblée générale, si l'on n'y pourrait mieux marquer le rôle des œuvres sociales, qui, de tous temps, ont fait l'honneur du parti catholique, tels les œuvres scolaires, les mutualités, les sociétés d'habitations à bon marché, le coin de terre, les sociétés d'étude, d'agrément ou de sport. Elles ont contribué à donner à la Belgique la réputation d'être la terre classique des expériences sociales.

Les groupements professionnels constituent l'armature de l'Union catholique, mais ils n'excluent aucune autre œuvre. Les statuts désignent comme éléments fondamentaux : a) les Ligues démocratiques chrétiennes de Belgique ; b) le Boerenbond et les Fédérations agricoles catholiques du Pays Wallon ; c) la Fédération des Classes moyennes ; d) la Fédération des Associations et Cercles catholiques ; et ils accordent à chacun de ces groupements six délégués au sein du Conseil général.

Sans doute, parmi ces délégués, se rencontrent beaucoup d'hommes d'œuvres, qui ne limitent pas leur action aux intérêts professionnels de leur groupement, et qui se dépensent sur d'autres terrains de dévouement. Au surplus, l'art. 3 des statuts permet d'admettre au sein de l'Union catholique, avec droit à un délégué, les autres associations nationales catholiques.

Le cadre est donc large ; mais ne conviendrait-il pas de l'élargir encore pour donner plus de relief aux œuvres sociales spécifiques, qui ne connaissent pas les frontières professionnelles ? Comme elles n'appartiennent pas en propre à l'une des quatre catégories professionnelles admises à la base de l'Union, comme elles ont le grand avantage de réunir, à des titres divers, les classes sociales dont la profession tend à fixer les limites, elles rapprochent par le but commun, que les unes poursuivent en vue d'avantages personnels ou familiaux et les autres en vue d'un devoir chrétien d'entraide. Elles sont, par leur essence même, des œuvres d'union, où se rencontrent dans un contact constant, les membres venus de toutes les directions.

Leur action, quand on la compare à celle de l'Union catholique, semble devoir être plus pénétrante. Elles mettent en pratique, dans chaque localité ou région et d'une façon permanente, le rapprochement que l'Union catholique cherche à établir d'une façon plus intermittente sur le terrain national ; et elles habituent les esprits à mieux accueillir la direction qui leur est donnée, dans un but supérieur, par l'organisme central du parti catholique.

Les groupements professionnels ont été imposés par des nécessités de défense économique, et ils constituent à cet égard

un progrès incontesté. Ils se sont imposés aussi sur le terrain politique, parce que l'harmonie sociale demande que les grands intérêts sociaux puissent collaborer à l'œuvre législative et obtenir une part légitime d'influence vis-à-vis du pouvoir exécutif. Mais ils ne constituent pas un but ; ils ne constituent qu'un moyen permettant d'atteindre le but.

Lorsqu'ils sont placés à la base des associations politiques, ils participent de la technique électorale ; ils présentent le grand avantage d'entraîner dans la vie publique et dans l'action catholique les divers éléments qui les composent. Mais leur action n'est pas sans présenter des dangers et des inconvénients.

Sans frein et sans direction d'ensemble, ils sont exposés à servir des intérêts limités, égoïstes, et à provoquer entre eux des chocs périlleux. L'expérience le démontre tous les jours davantage.

Les œuvres sociales, où toutes les classes se rencontrent, réagissent contre cet isolement des groupes qui placent souvent leurs membres devant l'opposition des intérêts. Elles constituent le ciment du dévouement chrétien, qui consolide la société exposée à la dislocation par la divergence des préoccupations.

Bien plus, elles constituent une source féconde d'énergie. Elles font appel à l'initiative privée, à l'effort individuel et à toutes les forces morales qui le rendent plus fécond, à l'esprit de prévoyance et d'épargne, sans lequel ni l'individu, ni la classe ne peuvent se relever.

La guerre a semé des ruines morales aussi bien que des ruines matérielles. Elle a désorienté le travail et elle a obligé les pouvoirs publics à intervenir sous mille formes nouvelles pour organiser à la fois l'alimentation et l'assistance. Et elle a ainsi fait apparaître l'État-Providence, devant pourvoir à tous les besoins, se substituant à l'effort personnel. On ne saurait mesurer le tort que cette conception a opéré sur le vaste champ des œuvres sociales et plus spécialement sur le terrain de la mutualité.

On peut constater avec une légitime satisfaction les efforts qui sont faits dans tous les partis pour remonter le courant et pour ramener les travailleurs vers ces institutions de prévoyance, qui assurent la stabilité des familles en les garantissant contre les vicissitudes de la vie. Le parti socialiste mène une campagne énergique ; mais les catholiques, qui, de tous temps, ont été les apôtres de l'initiative privée et qui ont rempli de leurs œuvres les villes et les campagnes, ne peuvent manquer aucune occasion pour développer leur salutaire politique de « self-help » ; et l'on ne se représente pas des assises nationales comme celles qui vont se tenir à Bruxelles sans un appel à l'apostolat social.

Si nous le voulons, la mutualité peut devenir une institution familiale, qui protège la grande masse, non seulement des ouvriers et artisans, mais aussi des petits bourgeois et agriculteurs. Elle peut les garantir, en cas de maladie et d'invalidité, contre la perte de salaires et aussi contre les charges de soins médicaux et pharmaceutiques qui continuent à les écraser après la guérison. Elle peut donner à leurs familles une assistance efficace quand surviennent des naissances, ou quand la mort leur enlève le chef.

Le mouvement prendrait un élan irrésistible, s'il disposait du concours organisé des femmes. Leur place est auprès de ces ménages modestes, qui s'enrichissent d'enfants et auprès de ces mères qui, au décès du mari, voient retomber sur elles toutes les charges de la famille. Dans chaque mutualité

locale, elles devraient former une section spéciale faisant partie du comité directeur. Et ainsi, mises en contact constant avec l'effort admirable des familles et avec leurs souffrances, elles deviendraient les zélatrices, qui activeraient le recrutement et le contrôle des mutualités.

Ne devrions-nous pas aussi, dans toutes nos réunions, faire des appels répétés pour l'œuvre du Coin de terre ? Elle travaille au bien-être physique, moral et économique des familles en dirigeant leurs loisirs vers le jardinier, qui, par le travail en commun, renforce les liens et qui offre si largement les joies et les produits de la terre ?

Et que dire des sociétés d'habitations à bon marché, dont jadis les étrangers venaient admirer l'activité, et qui ont été reléguées à l'arrière-plan par la Société nationale, dont personne ne conteste l'utilité mais dont la mission ne peut être remplie qu'avec le concours des particuliers assistés par le crédit ?

Le parti catholique, en reprenant ses traditions et en pratiquant avec une intensité nouvelle la théorie de la liberté subsidiée, rendrait un service signalé au pays. Il aiderait à chasser cette vague d'indifférence, qui énerve la population et qui la pousse vers les jouissances faciles. Il ranimerait chez l'individu la confiance en lui-même, en son propre effort de relèvement, et il hausserait ainsi le niveau de l'énergie qui fait progresser la société humaine.

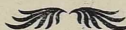
Chaque année une ou plusieurs œuvres mériteraient les honneurs du programme des assises de l'Union catholique. Ces discussions présenteraient le caractère consolant d'une entente parfaite et d'aspirations concordantes, que n'ont pas toujours les discussions politiques. Elles montreraient une utilité palpable, qui retiendrait l'attention du public trop souvent désabusé par la stérilité des réunions publiques ; et elles feraient apparaître le parti catholique avec un programme social constructif, prêchant d'exemple pour la restauration sociale de la Belgique.

L'Union catholique doit soutenir les hommes d'œuvres, qui sur les divers terrains se dépensent en dévouement et qui, s'ils n'accomplissent pas un travail politique, n'en contribuent pas moins à développer la vitalité et l'influence du parti. Le meilleur moyen ne serait-il pas de placer le groupe des œuvres sociales sur le même pied que chacune des quatre Fédérations et de leur donner le droit de désigner, comme elles, six délégués ?

Le souci des œuvres sociales viendrait ainsi davantage à l'avant-plan et se manifesterait mieux dans le programme des travaux.

Pourquoi l'Union ne prendrait-elle pas l'initiative d'organiser un de ces grands congrès nationaux, qui jadis se tinrent à Malines et qui donnèrent à l'action catholique une puissante impulsion, tant sur le terrain social que sur le terrain politique ? Ce serait une manifestation de force, qui ferait une profonde impression et qui dissiperait aisément le malaise engendré par l'évolution rapide des conditions politiques. Elle montrerait que le parti catholique a plus de motifs d'union que de désunion ; et l'unification, qui est l'objet de ses efforts, se ferait mieux par les actes que par les discours.

Baron TIBBAUT,
Premier Vice-Président de la
Chambre des Représentants.



L'assemblée des Nations à Genève Impressions d'audience (1)

III

Les séances de l'Assemblée ont forcément un caractère d'apparat extérieur et ne peuvent aboutir à aucun autre résultat utile que d'homologuer officiellement les travaux effectués, au Palais des Nations, par le Conseil, par les diverses sections du Secrétariat général et par les Commissions compétentes. C'est là que s'accomplit réellement, dans ce qu'elle a de réel et de consistant, l'œuvre de collaboration technique et d'organisation juridique internationale.

Parmi les matières soumises, en 1923, aux délibérations de l'Assemblée, il faut signaler, tout au moins, l'amendement canadien à l'article 10 du Pacte de Versailles, le projet de réduction générale et proportionnelle des armements, les projets relatifs à la Coopération intellectuelle et interuniversitaire.

L'amendement canadien à l'article 10 du Pacte tendait à faire fixer un point de droit qui serait de la plus haute importance en cas de violation de la paix internationale. Le Conseil de la Société des Nations peut-il requérir impérativement, contre la Puissance provocatrice qui menacerait l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État signataire, le concours armé de chaque Puissance signataire, en invoquant le *casus foederis* ; ou bien peut-il simplement adresser une invitation pressante, sur laquelle le Parlement de chaque Puissance signataire demeurera libre de délibérer et de prendre toute décision qu'il estimera opportune en l'exercice de sa souveraineté ? Au nom du Canada, sir Lomer Gouin voulait faire consacrer cette seconde interprétation. De fait, il est malheureux que les rédacteurs du Pacte aient pu laisser planer une incertitude sur la portée contractuelle des obligations internationales en matière de pareille importance. Le débat de la Commission, sous la ferme présidence de M. Giuseppe Motta, donna lieu à un échange de vues du plus haut intérêt entre juriconsultes. Il aboutit à une motion interprétative, qui, d'ailleurs, n'obtint pas, devant l'Assemblée, l'unanimité nécessaire.

Le projet de réduction des armements est étudié, à Genève, par une Commission que préside avec beaucoup de bonne grâce le premier délégué de la Pologne, M. Constantin Skirmunt, ancien ministre des Affaires étrangères. Deux tendances principales divisent les commissaires : les uns, notamment les représentants scandinaves, réclament une proposition ferme de limitation proportionnelle des charges militaires et navales ; les autres, notamment les représentants de nos vieilles nations d'Occident, se préoccupent des garanties de sécurité qui doivent précéder la réduction des armements. Garanties constituées, non pas seulement, comme l'avait d'abord prévu Lord Robert Cecil, par un pacte général d'assistance éventuelle entre toutes les Puissances signataires, mais aussi par des pactes spéciaux, conclus en vue d'hypothèses déterminées, entre des nations qui jugeraient leurs frontières plus vulnérables et plus menacées. Genève homologuerait les pactes particuliers, de même que le pacte général. Tel est le point de vue que fit laborieusement triompher un délégué français, M. Albert-François Lebrun, sénateur et ancien ministre, qui avait dirigé les travaux de la Commission temporaire mixte. Dans l'argumentation courtoise et pressante de M. Lebrun, on aimait à retrouver la clarté, la précision, la logique qui distinguent la langue et l'intelligence françaises, au milieu d'autres peuples dont les qualités distinctives sont d'une tonalité différente. Victorieux à propos des dispositions essentielles de son projet, M. Lebrun fut malheureusement battu, par seize voix contre sept dans la Commission de Genève, comme il avait été déjà battu dans la Commission temporaire mixte, à propos d'une disposition additionnelle que les profanes ont le droit de trouver étrange. Une Puissance n'appartenant pas à la Société des Nations peut être admise, par une majorité des deux tiers, à bénéficier du pacte général et même des pactes particuliers d'assistance mutuelle conclus sous les auspices de la Société des Nations. Nous nous permettons de maintenir que M. Lebrun avait pour lui, contre Lord Robert Cecil, le bon sens, la logique et l'équité.

Au sujet de la coopération intellectuelle, le rapport des travaux de

l'année, œuvre de M. Henri Bergson et de M. Gonzague de Reynold, fut soumis à l'examen d'une Commission de l'Assemblée, qui choisit pour président le professeur Gilbert Murray, et pour rapporteur M. Jacques Bardoux, professeur à l'École libre des Sciences politiques, membre adjoint de la délégation française. Les principales conclusions à débattre concernent la création d'un Office international de renseignements universitaires, la protection internationale de la propriété scientifique, le régime international des échanges bibliographiques de publications et répertoires, les institutions de secours en faveur des travailleurs intellectuels et des pays où l'activité intellectuelle est le plus menacée. Ayons le courage de dire que les échanges de vues entre les commissaires désignés par l'Assemblée furent d'une incompréhension qui approchait du comique. La discussion devenait intéressante et sérieuse lorsque l'on avait le plaisir d'entendre les réponses nettes et pertinentes de M. Gonzague de Reynold ou les explications brillantes, lumineuses, de M. Jacques Bardoux.

* * *

Pour le grand public international, toute la session actuelle de la Société des Nations se résume dans l'attitude prise pour le règlement du conflit gréco-italien. C'est par là que nous finirons notre étude, en parlant des délibérations du Conseil, véritable organe dirigeant de la Société des Nations.

Autour d'une grande table ovale sont assis dix personnages politiques, occupant tous des situations considérables dans leurs pays respectifs. La présidence est exercée par M. le vicomte Ishii, ambassadeur du Japon à Paris. La France est représentée par un ancien ministre des Affaires étrangères, M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française ; l'Empire britannique par le très honorable Lord Robert Cecil, Lord du Sceau privé ; l'Italie par M. le professeur Antonio Salandra, qui fut président du Conseil quand l'Italie entra dans la Grande Guerre ; l'Espagne par M. José Quinones de León, ambassadeur à Paris ; la Belgique par M. Paul Hymans, ministre d'État ; la Suède par M. Hjalmar Branting, ancien président du Conseil ; l'Uruguay par M. Alberto Guani, ministre plénipotentiaire à Bruxelles ; la Chine par M. Tang-Tsai-Pou, ministre plénipotentiaire à Rome ; tous membres du Conseil. Parmi eux est venu prendre place, en raison d'un litige qui concerne son propre pays, un ancien ministre des Affaires étrangères du royaume de Grèce, M. le professeur Nicolas Politis.

On aurait pu se figurer qu'un tel aéropage tiendrait séance dans quelque salon d'où serait impitoyablement exclu le monde profane. Erreur et archaïsme ! Depuis la promulgation du nouvel Évangile par le président Woodrow Wilson, nous avons rompu avec toutes les diplomaties secrètes, héritage néfaste des vieux régimes. Les séances du Conseil de la Société des Nations délibèrent à huis clos, chez son président, « autour d'une tasse de thé », ne sont que des séances officielles. Le progrès démocratique exige que les séances officielles soient tenues sous les regards d'une foule nombreuse de curieux. Ainsi vont les choses. Le 5 septembre dernier, quand le Conseil aborda officiellement le conflit gréco-italien, l'orthodoxie wilsonienne fut tellement pratiquée au pied de la lettre que le grand hall, où délibérait l'auguste aéropage, était encombré d'auditeurs profanes de l'un et l'autre sexe qui, pêle-mêle avec les membres du Secrétariat et des délégations, déferlaient tout autour de la table même du Conseil. Un curieux, se penchant par-dessus l'épaule de M. Hanotaux, parcourut du regard la feuille d'instructions du gouvernement français. Quand Lord Robert Cecil fit donner lecture des articles du Pacte de Versailles que l'Italie était accusée par lui de méconnaître et déclara que la violation de ces textes, reproduits par les traités de Saint-Germain, Neuilly et Trianon, mettrait en péril tout l'édifice de la nouvelle Europe, les dames et demoiselles anglaises et américaines, qui pullulaient dans la salle, appuyèrent le langage du ministre britannique de leurs plus frénétiques applaudissements. La foule des profanes et des curieux fortuitement réunis dans la salle du Conseil exerçait donc, par ses approbations bruyantes, une pression morale sur la marche des délibérations. Évidemment, on était loin des traditions protocolaires de la diplomatie classique ! Tellement loin même que, dès le lendemain, l'abus fut corrigé par des mesures efficaces. Les cartes d'entrée furent distribuées avec une parcimonie plus judicieuse. Le nombre des auditeurs fut exactement mesuré à celui des chaises, et les porteurs de cartes privilégiées comprirent que leur rôle était d'écouter en silence et de ne se jamais livrer à une manifestation quelconque.

Le problème à résoudre intéressait au premier chef la cause de la paix internationale, avec l'honneur même et l'avenir de la Société des Nations. L'Italie avait exigé de la Grèce une satisfaction éclatante

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits*, 19 octobre 1923.

pour le meurtre des membres d'une mission diplomatique italienne. Ceux-ci avaient été massacrés sur le territoire grec, en Épire, non loin de Janina, tandis qu'ils participaient aux travaux de la Commission interalliée, par mandat de la Conférence des ambassadeurs, pour la détermination de la ligne de frontière entre la Grèce et l'Albanie. Le gouvernement d'Athènes, jugeant excessives les sommations de l'Italie, n'avait obtempéré qu'à une partie d'entre elles et avait déclaré soumettre l'appréciation des autres au jugement du Conseil de la Société des Nations. L'Italie avait considéré cette réponse comme un artifice habile pour esquiver les réparations correspondant à une violation flagrante du Droit des Gens, et, à titre de gage, avait occupé militairement l'île grecque de Corfou. Avant la capitulation de la citadelle, la flotte italienne avait procédé à un court bombardement, qui avait causé la mort de plusieurs personnes. L'Italie déclarait, d'ailleurs, que l'occupation de Corfou était purement temporaire : on restituerait le gage dès que la satisfaction requise aurait été accordée. Nonobstant la brutalité du procédé de contrainte, il n'y avait, entre l'Italie et la Grèce, ni état de guerre ni même rupture diplomatique. Le ministre plénipotentiaire de Grèce continuait de résider à Rome et celui d'Italie à Athènes. Le Conseil de la Société des Nations était saisi du litige par le gouvernement hellénique. Mais le gouvernement italien refusait péremptoirement de reconnaître ici la compétence du Conseil et de lui déférer la solution du conflit. Quelle attitude le Conseil jugerait-il opportun d'adopter en pareille conjoncture ?

Les délégations qui arrivaient à Genève pour l'Assemblée générale, au début de septembre, se préoccupaient vivement de la tournure qu'allait prendre le conflit. Laisserait-on l'Italie bafouer impunément l'autorité légitime de la Société des Nations ? Renoncer à dire le droit et à prononcer éventuellement contre l'Italie les sanctions que comportait son refus d'obtempérer à la procédure du Pacte international, équivaldrait à un humiliant aveu d'impuissance et comme à un « suicide » de la Société des Nations. Tout vaudrait mieux qu'une fausse sécurité : or, la Société des Nations ne donnerait à ses membres qu'une fausse sécurité si les grands États pouvaient esquiver à leur gré les exigences du Pacte et si, par crainte de la résistance, le Conseil se résignait à être purement et simplement dessaisi. Tel était le point de vue de Lord Robert Cecil et de la nombreuse clientèle qui gravitait autour du noble lord. Tel était aussi le point de vue des délégués scandinaves et de ceux de la Petite Entente. Plusieurs représentants annonçaient l'intention de porter l'affaire devant l'Assemblée générale et d'y soulever un débat retentissant, quelque graves que fussent être les conséquences.

La politique du Conseil fut de retenir jalousement l'examen du litige : on éviterait ainsi un orage, peut-être désastreux, dans l'atmosphère de l'Assemblée ; on retirerait pareillement aux observateurs malveillants le droit de dire que la Société des Nations n'avait rien pu ni rien résoudre. Une autre juridiction existait, en effet, dont ni la Grèce ni l'Italie ne contestaient la compétence. On se tiendrait en contact amiable avec cette autre juridiction, la Conférence des ambassadeurs, on lui suggérerait même les solutions équitables. Si, comme la chose était à prévoir, les négociations conduites en ce sens aboutissaient à un résultat heureux, le Conseil de la Société des Nations aurait à revendiquer une part authentique d'influence et de mérite dans le succès obtenu. L'honneur serait sauf et la paix sauvegardée.

* * *

Pourquoi la Conférence des ambassadeurs pouvait-elle être amenée à tenir le premier rôle dans la solution du conflit ? — Parce que la mission italienne massacrée en Épire tenait ses pouvoirs de la Conférence des ambassadeurs, et parce que la Conférence des ambassadeurs échangeait déjà des communications officielles avec Athènes sur le fond de l'affaire avant que la Grèce eût porté plainte devant la Société des Nations contre les exigences et les rigueurs de M. Mussolini. Athènes ne pouvait donc récuser la compétence de la Conférence des ambassadeurs dans ce litige, et l'Italie aurait eu mauvaise grâce à élever sur ce point une contestation, puisque l'ambassadeur italien à Paris participait pour un tiers à chacune des démarches accomplies, dès le premier jour, par la Conférence des ambassadeurs. Le recours à cette institution ne comportait pas, d'ailleurs, pour l'Italie, le sacrifice d'amour-propre national et n'engendrait pas les craintes de parti pris défavorable que lui inspirait le recours à l'arbitrage de Genève.

La séance décisive du Conseil eut lieu le 6 septembre, à la fin de l'après-midi. Le président donne, d'abord, communication à ses collègues du télégramme par lequel la Conférence des ambassadeurs

motive ses requêtes impératives adressées au gouvernement hellénique. C'est, en effet, un principe de droit international que tout gouvernement porte la responsabilité des crimes politiques perpétrés sur son territoire. M. Hanotaux fera observer tout à l'heure que ce principe est énoncé en termes trop absolus pour être incontestable. La responsabilité du gouvernement porte, non pas sur le crime lui-même, mais sur la répression du crime. D'ailleurs, il s'agit ici principalement de la répression et de la réparation d'un crime commis contre des personnes dont la sécurité devait faire l'objet d'une vigilance toute particulière en raison des immunités du Droit des Gens. Quelle sera la réponse du Conseil de Genève à la Conférence des ambassadeurs ? M. Quinones de León demande la parole et propose la formule ingénieuse sur laquelle l'accord de toutes les juridictions finira par se conclure.

Le Conseil adhéra, d'abord, au principe de la responsabilité du gouvernement grec dans la répression du crime de Janina, puis suggérera à la Conférence des ambassadeurs les réparations qui devront être exigées de la Grèce : réparations à peu près identiques à celles de l'*ultimatum* italien, mais avec plus d'une atténuation appréciable pour la fierté hellénique. Après avoir entendu les propositions du représentant de l'Espagne, M. Salandra, représentant de l'Italie, déclare qu'il adhère à la première partie de la réponse et que, sans élever aucune critique, il s'interdit d'exprimer un avis sur la seconde partie, car il semblerait ainsi reconnaître, contrairement à la décision du gouvernement italien, la compétence du Conseil pour le règlement de cette affaire. Sur l'ensemble, il s'abstiendra, mais ne fera pas d'opposition. M. Politis, au nom de la Grèce, affirme qu'il s'en remet, avec la confiance la plus absolue, à la sagesse du Conseil. Telle était, naturellement, l'attitude qu'il avait prise dès son arrivée à Genève, tout en avouant de bonne grâce à ses voisins que la manière d'agir de son pays aurait été quelque peu différente si la Grèce avait possédé, autour de Corfou, une douzaine de sous-marins.

M. Hanotaux prononce, au nom de la France, des paroles de sagesse et de temporisation, tendant à atténuer peu à peu la diversité des points de vue. Cordialement, il approuve la méthode préconisée par M. Quinones de León. Lord Robert Cecil adopte, à son tour, la même procédure de solution pacificatrice. Ministre britannique, il ne peut s'opposer aux suggestions de la Conférence des ambassadeurs, suggestions dont l'ambassadeur britannique à Paris est l'un des trois auteurs officiellement responsables. Mieux encore : Lord Robert Cecil propose d'envoyer à Paris, *comme décision du Conseil*, la première partie du texte de M. Quinones de León, sur lequel tout le monde est positivement d'accord, à propos du principe de la responsabilité grecque, puis d'envoyer, à titre d'indication utile pour la Conférence des ambassadeurs, le procès-verbal de la délibération du Conseil sur la seconde partie, à propos de la modalité des réparations exigibles. On tiendra compte ainsi de l'objection italienne contre la compétence du Conseil. Mais Lord Robert Cecil affirme énergiquement cette compétence et déclare qu'elle devra être proclamée à la suite d'un débat ultérieur. Au nom de la Belgique, M. Hymans ; puis, au nom de la Suède, M. Branting ; puis, au nom de l'Uruguay, M. Guani adhèrent aux paroles de Lord Robert Cecil. Nonobstant la diversité des préoccupations et tendances, comme le fait remarquer le vicomte Ishii, l'on s'est mis d'accord sur l'essentiel des propositions de M. Quinones de León et sur la liaison amiable avec la Conférence des ambassadeurs. Un heureux dénouement paraît, dès lors, assuré.

Au cours de cet intéressant exercice de haute voltige diplomatique, une courte passe d'armes s'est produite entre M. Salandra et M. Politis : le représentant italien fit allusion au massacre des marins français à Athènes en 1916, et à l'exécution de M. Gounaris en 1922, par un mot sur *les pays où l'assassinat est un moyen de gouvernement*. Parole que M. Politis releva et repoussa avec une merveilleuse dextérité, en affectant, d'ailleurs, de penser à tout autre chose qu'aux événements d'histoire contemporaine de la Grèce qui, visiblement, avaient inspiré l'allusion cruelle de M. Salandra.

Depuis lors, la Grèce a obtempéré aux réquisitions de la Conférence des ambassadeurs ; et l'Italie, ayant obtenu satisfaction, a évacué Corfou. Après quoi, l'Assemblée générale de la Société des Nations s'est livrée, sur le litige, à un court débat, dont le caractère fut purement rétrospectif et la portée exclusivement platonique.

C'est, en réalité, le 6 septembre que Genève avait joué un rôle utile dans le règlement de l'affaire. Nous revoyons, autour du vicomte Ishii, les acteurs de cette curieuse scène d'histoire contemporaine, Quinones de León, Hanotaux, Hymans, Branting, et, avec eux, l'énigmatique Robert Cecil : profil d'aigle, front haut et découvert, regard

tantôt perdu dans le vague et tantôt éclairé d'une lueur ardente. Quant à Politis, sa voix claire et distincte sut devenir tranchante dans la riposte. Antonio Salandra parlait plus lentement, d'une voix plus basse, avec une circonspection savamment calculée. Mais le silence était profond, l'attention recueillie et unanime, tandis que ce vieillard à épaisse moustache blanche affirmait en termes péremptoires sa foi dans les frères destinées de la nouvelle Italie.

* * *

Le moment paraît venu de conclure.

La solution d'habile diplomatie donnée au conflit gréco-italien n'équivaut-elle pas, en réalité, à un échec humiliant pour la Société des Nations et à un regrettable abandon, par sentiment d'impuissance, des principes de haute et indépendante justice dont l'organisation juridique internationale prétend devenir la garantie et le symbole ?

Nous croyons qu'une réponse trop sommaire manquerait à la fois de vérité et d'équité. La question n'est pas aussi simple que le donnent à entendre les commentaires de la Presse quotidienne.

Il faut d'abord, reconnaître nettement, après examen des textes, que le renvoi de l'affaire à la Conférence des ambassadeurs n'avait pas uniquement le caractère d'un tour de prestidigitacion pour esquiver une affaire embarrassante. Mais le règlement par la voie diplomatique, antérieurement à l'intervention du Conseil, se fonde sur l'article 13 du Pacte de Versailles ; et le Conseil était dans son droit en déclarant que la Conférence diplomatique, déjà saisie du litige, devait continuer de le résoudre pour le mieux, le Conseil se réservant d'agir directement si la Conférence échouait. Certes, à notre avis, le Conseil est compétent pour apprécier une requête comme celle de la Grèce ; mais cette compétence a pour objet d'aviser au maintien de la paix internationale et au règlement équitable du litige : ce qui suppose que l'on ne troublera pas et que, tout au contraire, on favorisera le légitime exercice de la juridiction déjà saisie conformément au droit.

D'autre part, le Conseil a exercé une influence positive et heureuse sur la Conférence des ambassadeurs : car la décision finale que cette Conférence a imposée au gouvernement d'Athènes, avec acquiescement du gouvernement italien, est celle-là même que M. Quinones de León avait élaborée à Genève et que le Conseil avait transmise à Paris. Or, les réparations exigées atténuaient équitablement, sur divers points, les rigueurs de M. Mussolini et rendaient plus facile l'adhésion du gouvernement grec, dont la fierté nationale bénéficiait de ménagements appréciables. Non seulement la Conférence des ambassadeurs adopta les suggestions de Genève, mais elle donna au litige une solution rapide, contrairement à ses habitudes d'extrême lenteur : car le Conseil lui remontra énergiquement l'impérieuse nécessité de conclure sans tarder, vu l'imminence d'un éclat désastreux à l'Assemblée générale si l'incertitude devait durer longtemps encore. Aussi vit-on cette merveille : la Conférence des ambassadeurs tenant séance jusqu'à trois fois en deux jours. Il y a donc devoir d'élémentaire justice à reconnaître que la Société des Nations a joué un rôle utile dans le règlement du conflit gréco-italien : rôle conforme à la raison d'être essentielle d'une institution qui tend à sauvegarder la paix et l'équité dans les rapports ou les conflits internationaux.

Ce rôle, à vrai dire, n'a rien eu d'éclatant. Il a participé de l'infirmité qui résulte de la complexité des contingences politiques et diplomatiques d'une situation troublée. Ceux-là seuls ont pu en éprouver une déception qui, trop crédules à la malfaisante idéologie wilsonienne, s'étaient représenté la Société des Nations comme la divinité des âges nouveaux, Déesse chimérique et fabuleuse de la paix universelle et perpétuelle, Sur-Etat international qui régenterait souverainement toutes les nations du monde. En réalité, la Société des Nations est une association à base contractuelle, conclue entre États indépendants, pour aviser à certaines fins d'utilité commune ; c'est l'organe régulateur d'une vie internationale devenue de plus en plus complexe. Beaucoup d'intérêts considérables, auxquels les récents traités internationaux ont tenté de pourvoir, dépendent, en fait, du bon ou du mauvais fonctionnement de la grande organisation créée à Genève.

La Société des Nations contient de nombreux éléments périlleux, qui inspirent de légitimes inquiétudes et qu'il est indispensable de surveiller et de combattre. Mais elle rend aussi, dans le domaine de la collaboration internationale, des services modestes et réels, auxquels l'opinion publique n'a pas suffisamment rendu justice. Elle a véritablement contribué, en plus d'une circonstance, elle vient encore de contribuer, pour une part, au règlement équitable de certains litiges épineux. L'état du monde contemporain est trop critique, trop pré-

caire, pour que l'on ait le droit de blâmer les erreurs et les fautes, de signaler les dangers, sans tenir compte également des services rendus. Il n'y a pas, aujourd'hui, trop de forces qui travaillent à protéger ce qui nous reste de bon ordre et de sécurité dans la communauté internationale. Donc, ne refusons pas de louer ce qui est digne d'éloges.

Voilà ce que, sans parti pris d'apologie ni de dénigrement, nous avons cru pouvoir conclure des observations un peu disparates que nous venons de recueillir à Genève.

YVES DE LA BRIÈRE.



Le problème des Réparations

Les méthodes constructives

Lorsque parut le *Livre Gris* — Documents diplomatiques relatifs aux Réparations — les Belges furent heureux de voir que, dans ses échanges de vues avec ses Alliés, leur gouvernement s'était efforcé de ménager l'entente entre les divers créanciers de l'Allemagne en les ralliant à une « méthode constructive » pouvant servir de base à la solution du problème des réparations.

Mais les Belges furent en même temps un peu déçus, en constatant que ces suggestions n'avaient éveillé aucun écho dans les chancelleries de France et d'Angleterre. L'appel de M. Jaspar à des réalisations pratiques était tombé dans le vide. Il semblait pourtant que la formule de précaution dont le Ministère des Affaires étrangères faisait précéder la communication de son plan — et aux termes de laquelle « l'entreprise de la Ruhr n'a jamais été, aux yeux du Gouvernement belge, qu'un moyen de pression et non un but », aurait dû rassurer le *Foreign Office* ; et quant au quai d'Orsay, il était malaisé de comprendre pourquoi, en prévision du jour où la résistance passive aurait cessé en Allemagne, il ne pouvait pas consentir à un examen préliminaire des propositions pratiques de la Belgique.

Ces propositions — jointes à la lettre de M. Jaspar, en date du 9 juin 1923 — visaient à utiliser les ressources allemandes pour la constitution d'une annuité au profit commun des Alliés, et ce, par l'affermage de l'exploitation des chemins de fer, par l'affermage de monopoles de consommation, par les livraisons de charbons et par la participation aux entreprises industrielles et commerciales.

On peut certes imaginer encore d'autres modalités propres à garantir un paiement appréciable de la dette allemande — et j'ai naguère signalé les éléments précieux qu'on trouverait à cet égard dans le précédent égyptien de la création de la Caisse de la Dette — mais tel que se présentait le travail du gouvernement belge, il revêtait un caractère technique et pratique qui aurait mérité mieux que l'inattention qui l'accueillait tout d'abord.

Le gouvernement belge prit très philosophiquement cette inattention ; et j'imagine qu'à part lui, il s'est dit : « On y viendra ! »

Et voici qu'on y est venu... La Commission des Réparations a été saisie en effet de la note belge et a mis ses suggestions à l'étude.

Sans triompher bruyamment, il doit être permis de souligner ce succès de notre diplomatie et cet hommage indirect à son clairvoyant sens des réalités. La Belgique, qui ne se désintéresse certes d'aucun des problèmes politiques de l'après-guerre, à la solution desquels la question de sa sécurité est directement liée, a pourtant le droit de se préoccuper avant tout de la nécessité pour elle de retrouver un équilibre économique que le crime, sans excuses, de l'Allemagne lui a fait perdre. De savoir que l'Allemagne paiera, comment elle paiera et combien elle sera capable de payer, est, pour la Belgique, une condition si primordiale de son relèvement et de sa stabilité, qu'il est très naturel que dans l'examen du problème des réparations, les palabres idéologiques cèdent le pas, chez elle, aux discussions pratiques.

Ses grands alliés viennent de suivre notre pays dans cette voie. L'examen, par la Commission des réparations, du plan élaboré par la Belgique, imprime un tournant heureux à la politique des réparations, en tâchant de la diriger vers des réalités concrètes. Sans se dissimuler les immenses et redoutables difficultés à vaincre encore, il faut se féliciter hautement de cette rectification favorable des points de vue, dont la première initiative revient sans conteste au Gouvernement du Roi Albert.

FIRMIN VAN DEN BOSCH.



Paradoxes et grandes vérités

Au début de septembre, sous le titre : *Paradoxes sur l'Art sacré* parut, dans cette *Revue*, un curieux article, pas trop difficile à démêler, quoique tout en nuances, d'un heureux écrivain, qui a reçu de la Providence l'esprit de finesse si parfaitement décrit par Pascal. Peut-être est-il un peu tard pour reparler des choses que M. Paul Cazin y discutait si agréablement, mais je n'ai pu les lire qu'en octobre, à ma rentrée à la maison, toutes vacances cessantes. Et d'ailleurs, il n'est jamais trop tard, je crois, de réfléchir, après M. Paul Cazin, et sur ses brisées, à propos de questions, dont l'intérêt, en tout cas, si l'on peut dire, est omni-temporel.

L'auteur nous avertit que « sous des airs de paradoxes, il émane de grandes vérités ». D'où le titre de cette *étude*.

Voici quelle est son assertion fondamentale : « Une œuvre d'art est religieuse dès qu'elle produit une impression religieuse, et cette impression ne dépend que de la volonté de Dieu. Il n'appartient qu'à Dieu de toucher les cœurs d'un sentiment de piété devant le plus méchant chromo, devant la plus désolante croûte, aussi bien que devant le chef-d'œuvre le plus sublime. »

Donc, si nous nous en remettons au flair de M. Paul Cazin, pour qu'une œuvre d'art soit religieuse, il suffit que se succèdent, dans l'âme, la vision, mettons d'un tableau d'art, d'art religieux, et une émotion, qu'il n'appartient qu'à Dieu de produire. Il ne s'agit pas d'une pure et immédiate succession, car il ajoute : « qu'en fait, pour l'immense majorité du peuple chrétien, toute représentation artistique, ou donnée comme telle, des choses religieuses, n'est guère plus qu'un *signe*, un signe abstrait. La forme, la plastique importe peu. Tout ce qu'on demande, c'est qu'elle ne s'éloigne pas trop d'un certain niveau de fadeur, de platitude et de grossièreté. » Il s'agit donc d'admettre, entre la vision et l'émotion, un lien, un lien de *simple signe*, un lien d'*occasion*, qui suffit, en fait, à l'immense majorité...

Cette espèce d'*occasionalisme* me remet en mémoire le mot d'une bonne ménagère romaine, s'écriant devant une image de St Jean Berchmans : « Comme tu es affreux, ici dessus, alors que tu étais si beau ! » Pour cette femme, la *croûte* avait été l'*occasion* de penser à la beauté du saint et de l'admirer dans son cœur ! Association par contraste !...

A notre avis, ce simple lien de *signe* ou d'*occasion*, entre la vision de l'œuvre d'art et l'émotion religieuse consécutive, ne suffit vraiment pas pour que l'on puisse dire que telle œuvre d'art est d'art religieux. Il y faut un lien authentique de causalité, disons de causalité dispositive. Et M. Paul Cazin n'est pas sans se rendre compte de l'outrance de sa thèse. « Il semblerait, dit-il, *théoriquement admissible* (c'est moi qui souligne) que, l'art possédant un pouvoir de suggestion, telle œuvre puisse être en soi plus religieuse, plus édifiante que telle autre. Mais c'est à l'effet seul qu'on peut mesurer ce pouvoir et l'effet varie à l'infini, selon les milieux, les époques, les individus. Je constate que des millions de fidèles prient à leur aise devant des caricatures, et, pour éviter l'affligeante conclusion que la caricature possède une vertu religieuse, il me faut bien conclure que Dieu y met du sien. »

Soit, Dieu y met toujours du sien, n'en doutez pas ! Mais vous n'ignorez pas, je suppose, que des millions d'autres fidèles ne prient pas à leur aise devant ces productions-là ! Ils sont des millions parmi les classes cultivées (et quand ils ne seraient que des milliers, cela ne ferait rien à la chose), et parmi ces classes populaires, industrielles et terriennes, qui ont eu la chance d'avoir d'excellents instituteurs, et qui se détournent de ces caricatures. Combien prient devant elles, qui s'en dégoûtent, si leur attention était seulement éveillée à leur sujet, et si leur première éducation avait été moins rudimentaire !

Nous nous permettons d'affirmer, au contraire, qu'un tableau d'art religieux authentique possède, non seulement en théorie, mais en fait, le réel pouvoir de suggestion ; dans une mesure variable, sans doute, mais dans une mesure souvent considérable ; que l'art, que l'on y déploie, s'il est de bon ouvrier et de bon chrétien, peut *causer* une véritable émotion religieuse. Nous nous hâtons d'ajouter que cette causalité ne supprime pas l'action de Dieu touchant le cœur, surnaturalisant le désir de prier, le rendant même plus intense. Mais si la vision ou la contemplation d'une œuvre d'art religieux ne produit, dans l'âme, aucune disposition particulièrement favorable à la prière, à la réception de l'action divine, élevant et intensifiant ; en d'autres termes, si, selon l'expression de M. Maurice Denis, « telle image ne pousse pas au prosternement et à l'amour de Dieu », je conclus, au nom du gros bon sens, qu'un simple *signe* suffisant à y pourvoir, les artistes n'ont plus qu'à accrocher leurs toiles aux cordes de leurs séchoirs. Qu'ils consacrent leur talent aux objets profanes, laissant aux simples *signes* la mission assurément enviable de provoquer les salutaires pensées religieuses et de faire jaillir l'émotion d'amour divin, dans les âmes.

Telle est la conclusion que tire M. Maurice Denis lui-même, quand il écrit : « si le *chemin de croix* n'offre rien à la méditation des souffrances de Jésus-Christ pour la rédemption des hommes, qu'on se contente de simples croix de bois ! »

Simple croix de bois ! Mais il faut jouir d'une vie intérieure déjà sérieuse, ou bien être doué d'un pouvoir peu commun d'autosuggestion supérieure, pour être à même de refaire (surtout quand est passée la courte vague de ferveur), à l'aide de quelque signe ou de quelque notation schématique, la montée au Calvaire. Et encore, même en ces cas spéciaux, l'oraison s'alimentera, ne fût-ce qu'inconsciemment, aux riches registres d'*images* artistiques mentales, recueillies au long du chemin de la vie. Les âmes les plus souples à contempler la transcendante figure de Jésus, celles qui la suivent non pas seulement planant au-dessus d'elles, mais vivante en leur sanctuaire intérieur, ne se dégagent jamais complètement de l'« apport » des artistes ; et, même dans leurs révélations particulières, ne laissent pas d'en trahir l'influence.

S'il en est ainsi pour l'élite, on comprendra combien la grande majorité des hommes a besoin, pour s'élever à Dieu, que l'on parle vivement à ses sens, à l'imagination, à la mémoire, au cœur, avant de mettre en branle sa volonté. Et telle est la mission de l'Art religieux.

* * *

Que l'on m'entende bien ! Une œuvre d'art chrétien a d'*abord* une valeur de *signe*, c'est clair. Elle peut agir *uniquement* comme l'expression figurée d'une scène religieuse ou d'un personnage auréolé de sainteté ; mais, en ce cas, son action n'est point *proprement esthétique*.

En fait, elle n'a d'action proprement esthétique que si la beauté de sa représentation est expressive, suggestive de vérité religieuse, suggestive aussi de mesure et de vie.

C'est, me semble-t-il, l'oubli de cette distinction essentielle qui empêche M. P. Cazin, dont l'esprit est cependant si subtil, de comprendre que l'on puisse, que lui-même, à la rigueur, puisse prier en paix devant une *Madone* de St-Sulpice, par exemple ; car on ne demande, en ce cas, à cette image, qu'une valeur de *signe*. Encore une fois, on n'en est pas dupe pour autant. Et si cette image n'est pas grotesque, peut-être suffit-elle, en effet, à disposer à la prière. L'avouerais-je ? Même grotesque et même horrible, elle pourrait jouer encore ce rôle de *signe*, en faveur de certaines âmes, de beaucoup d'âmes, peu cultivées, et même, parfois, d'une sensibilité chrétienne peu ordinaire ; que l'Art, hélas ! n'intéresse pas ; qui n'en ont point la moindre notion ; qui ne songent qu'à une chose, s'évader de leurs besoins déprimantes, brutales, pour se réfugier dans la prière, n'importe où, n'importe devant quoi ; qui n'ont pas le loisir de s'apercevoir que ce cœur « est mal cuit et saignant dans des ruisseaux de sauce jaune » ; qui comptent d'instinct, et avec raison, sur l'infime condescendance de la grâce divine à l'égard des humbles, que Jésus accueille d'autant plus tendrement qu'ils n'ont eu, pour s'élever vers Lui, que de pitoyables secours humains ; et qui, enfin, se disent peut-être, avec une mélancolie résignée : « toutes ces belles choses, ce n'est pas fait pour nous ! »

Ne rien voir, c'est le lot d'un grand nombre, soit ; c'est le lot, en tout cas, de ceux qui n'ont pas appris à voir. Mais ce n'est pas, ainsi que M. P. Cazin l'affirme, avec une pointe de misanthropie, « la destinée commune du genre humain ».

Outre sa valeur de *signe*, l'œuvre d'art chrétien peut avoir encore, si elle est *artistique*, sa valeur de beauté. C'est la beauté artistique qui enfante le sentiment de l'admiration. L'admiration fait sortir l'âme d'elle-même, la « ravit », la jette dans une sorte d'extase (au sens premier), la dispose à recevoir l'influx divin, à s'élever, en un mot. Il faut être le Père Serpillanges pour décrire ce mouvement de l'âme : « Un synchronisme, dit-il, s'établit, plus ou moins profond et durable, mais toujours réel, entre l'âme source et l'âme bénéficiaire, entre le prêtre du beau et son fidèle. Si l'artiste, quand il élabore son œuvre, est ému d'un sentiment religieux, il est normal qu'à l'autre extrémité de la chaîne, au bout de ce conducteur électrique, qu'établit l'œuvre d'art, le sentiment religieux surgisse. . . Pour que cette évocation fût impossible, il faudrait un sujet inaccessible aux influences d'art, ou incapable de sentiment religieux : deux monstruosités heureusement peu fréquentes. Pour qu'elle fût difficile, il faudrait supposer dans le sujet des résistances particulières. . . qui se rencontrent ».

Telle est, en vérité, la fin de l'Art chrétien. Pie X le disait nettement, à propos de l'influence de la musique sacrée : « sa propre fin est d'ajouter une plus grande efficacité au même texte ; de cette façon, les fidèles, avec un tel moyen, sont plus facilement excités à la dévotion et sont mieux disposés à recueillir en eux les fruits de la grâce. » Peu importe d'ailleurs que des millions de fidèles prêtent à leur aise en écoutant une « caricature » de musique sacrée, des voix de café-concert ou des airs d'opéra ! Les dispositions des fidèles n'empêchent pas la vraie musique d'église de jouir du pouvoir d'élever les cœurs. Et le fait que l'immense majorité de ma paroisse ne trouve de régal pieux que dans l'audition d'airs de sauterie est une raison de plus pour élever leurs idées et purifier leurs goûts.

* * *

Quant à l'artiste qui rêve, par exemple, de *poutraicurer* une physionomie de Saint, il doit posséder, non seulement cette chose impondrable, insaisissable, que Fromentin appelle le *don*, l'*inspiration*, la *grâce* ; mais il aura surtout le don d'exprimer l'inexprimable, le surnaturel ; le don de me le faire sentir inexprimable ; tout en usant de sa technique, à lui ; de n'importe quelle technique, après tout, si les formes, les lignes, les couleurs sont expressives de vie surnaturelle. Peut-être faut-il même que je puisse le deviner à genoux, cet artiste, devant son idéal entrevu, et se lamentant de se sentir impuissant devant le sublime ; jétant son pinceau, à la façon de St Thomas d'Aquin jetant sa plume, pour la reprendre et écrire ces deux vers :

*Jesu quem velatum nunc aspicio,
Oro fiat illud quod tam sitio ! . . . (1).*

(1) O Jésus, qu'en ce moment je n'aperçois que voilé,
Je t'en prie, fais-moi réaliser ce que j'ai si soif d'atteindre !

Cette émotion d'humilité est la première qui, après avoir étreint l'artiste, doit me prendre. Mon attention ne peut être confisquée au profit d'un brillant étalage de talentueuses performances. L'art qui s'oublie lui-même est le seul qui puisse m'arracher à mon moi. Lui seul a la clef du surnaturel, où Dieu nous introduit par sa grâce. Lui seul nous jette dans l'ordre de la *Charité*, selon le mot de Pascal.

Le maître qui ne serait chrétien que de nom, et qui n'aurait pas réduit, en sa chair, la forte nourriture de l'Évangile ; ou qui, dans sa vie quotidienne, tenterait la gageure de mêler, dans une trame unique, l'esprit laïc et l'esprit évangélique, ne pourrait réussir (aujourd'hui surtout que l'ambiance est loin d'être, comme autrefois, chrétienne) à me disposer à l'action de l'influx divin. Il aurait beau copier la technique des vieux géants chrétiens, tout l'arome surnaturel de leur art lui échapperait. Il n'en tirerait pas un lambeau de *vraie Charité*.

* * *

Soit, direz-vous, mais considérez que « si vous mettez aux voix, parmi les bons chrétiens, la valeur religieuse de tel sujet religieux qui vous plaira et vous aura paru indiscutablement religieux . . . vous verrez si vous sortez de discussion ».

Et quand cela serait ! Quelle calamité y voyez-vous ? Sur quel sujet les hommes parviennent-ils à s'entendre ? Lorsqu'il s'agit de faire l'accord sur la perfection d'une œuvre, l'accord mathématique est impossible. Le beau est fait de tant de pièces fines (tout simple qu'il vous paraît) qu'il en manque toujours l'une ou l'autre ; pour parler avec les termes de Bossuet. Les œuvres qui s'imposent à tous, et même aux simples, sont rares parmi les rares. Mais heureusement l'unanimité n'est point requise pour qu'une œuvre soit belle, authentiquement belle. Sa valeur ne réside, non plus, en aucune façon, dans les dispositions des spectateurs ; mais seulement dans son plus ou moins d'aptitude à la faire naître ; et qui ne sait que pour les faire naître chez tous, il faut être grand parmi les plus grands ?

Que M. Paul Cazin n'oublie pas combien les délicats sont difficiles ! Il ne peut ignorer que *raffinement* est le contraire d'*affinement* ; et que, particulièrement chez les *dilettantes*, l'émotion religieuse tient à un tas de conditions, dont la plupart sont étrangères à l'art, et que la plume se refuse à énoncer.

« Si j'étais artiste, écrit M. P. Cazin, il me semble que je ne travaillerais que pour la gloire de Dieu. Le bien des âmes, Dieu y pourvoit lui-même. » Je me contenterai de lui rappeler la question de l'Évangile : « Si vous n'aimez pas votre frère que vous voyez, comment aimerez-vous Dieu que vous ne voyez pas ? » En d'autres termes : « Si vous ne travaillez pas au bien des âmes, par votre talent, comment travaillerez-vous pour la gloire de Dieu, pour cette gloire *extérieure*, qui lui vient précisément des âmes ? » Le conseil de M. P. Cazin ménerait au plus étroit égoïsme. Se retirer dans leur tour d'ivoire, en méprisant le bourgeois ou le pauvre peuple, hélas ! les artistes n'y sont déjà que trop violemment portés ! Qu'ils sachent, au contraire, envisager la discussion de leurs œuvres, par le public (même peu compétent !) pour lequel ils travaillent, et l'opinion deviendra comme une sorte de conscience extérieure, qui les gardera contre bien des erreurs. Pour un catholique, faire abstraction, dans son art, du public catholique, c'est la quadrature du cercle.

M. Paul Cazin nous confie bien des choses encore : « qu'il n'a plus l'âme assez candide pour éprouver de la dévotion devant les Vierges de Raphaël » ; et je crois bien qu'il se trompe, du moins pour certaines Madones, celles, par exemple, du Grand Duc, et de Dresde ; comme il sous-évalue sa simplicité, quand il prétend ne point être édifié, sinon indirectement, par « l'imagerie des cathédrales » ; imagerie fort inégale, accordons-lui cela, mais qui comprend une foule d'œuvres, des Madones, entre autres, au sujet desquelles un membre actuel de l'Institut de France vient d'écrire : « ni les Grecs n'ont rien fait de plus beau, ni les chrétiens n'ont exprimé leurs pieuses pensées avec une perfection plus achevée, une émotion plus contenue et un charme plus grandiose. Toutes les Latones et les Niobés sont bien loin, et aussi les Vénus qui ne sont point la femme, qui en sont le charme passager et séducteur, non l'essence éternelle. La femme est là. Sous ces draperies qu'on ne dépassa point, dans ces attitudes dont la simplicité est de la plus grande nature, et sous cette plénitude de formes à la Phidias, se révèle une âme dont les Phidias n'eurent aucun soupçon. » Et tel est, tout juste, le secret de la supériorité de l'Art chrétien.

TH. BONDRUIT.



Les idées et les faits

Chronique des Idées

Les Catholiques et le Progrès

Il y a deux classes d'esprit, les malcontents et les satisfaits, les hommes de renversement et les hommes de conservation quand même.

On me fait l'honneur de me demander : De quel côté doivent se ranger les catholiques ?

Ni d'un côté ni de l'autre, ni renverseurs ni conservateurs absolus, que les catholiques soient des hommes de progrès. Si, sur tous les terrains, ils se réclamaient franchement, ouvertement, de l'idée et de la passion du progrès, on ne les verrait pas tenus parfois en suspicion par des esprits généreux, meurtris dans leurs aspirations les plus hautes et les plus fières.

Nous avons un patrimoine de vérités intangibles à garder, d'accord ! Nous avons à promouvoir avant tout le progrès religieux et moral, c'est indéniable. Mais il faut le proclamer aussi haut, nous sommes épris d'un idéal de perfection humaine dont nous entendons poursuivre la réalisation à travers toutes les vicissitudes sociales.

Nous voulons une humanité toujours plus honnête, plus religieuse et plus pure, mais nous la voulons aussi toujours plus grande, plus libre, plus savante, plus brillante, plus prospère.

Admirateurs du passé chrétien, nous ne méprisons pas le monde moderne et nous tendons hardiment nos voiles vers l'avenir.

En littérature, nous sommes pleins de respect pour les maîtres du XVII^e siècle, dans lesquels se révèle un parfait équilibre de la raison et du sentiment, mais notre canon n'est pas exclusif et nous savons goûter jusqu'au ravissement les merveilles de pensée, la psychologie profonde, les formes puissantes d'expression de la littérature contemporaine. N'est-ce pas là s'inspirer des maîtres anciens eux-mêmes, au lieu de les imiter servilement, et nous ressouvenir, par exemple que Dante sut marier à la fermeté invincible de la foi toutes les audaces et toutes les ardeurs de son siècle agité ?

Sur le terrain de l'art, nos préférences ni nos admirations ne nous rendent prisonniers d'aucune école, ni de l'architecture du moyen-âge, ni de la peinture et de la sculpture du quinzième siècle, mais nous aspirons, respectueux de la morale, à toutes les alliances souhaitables entre une esthétique en quête d'un idéal, de procédés nouveaux, et une éthique fermement appuyée aux règles immuables du bien.

La science n'est pas pour nous le Prométhée sacrilège condamné à subir la torture de l'éternel vautour pour avoir tenté de dérober le feu du ciel. Nous la saluons avec enthousiasme, parce qu'elle grandit l'humanité, parce qu'elle est la maîtresse des choses humaines, et nous acceptons volontiers son empire, dès là que, reconnaissant la suzeraineté de Celui qui peut tout parce qu'il sait tout, elle se contente d'être sa glorieuse vassale. Assurément, nous répudions l'orgueilleux Lucifer qui prétend s'égaliser à l'Omniscient, mais nous acclamons l'éblouissant Archange qui jette à tous les échos des siècles ce sublime défi : « Qui est comme Dieu ? »

Les merveilles de l'industrie contemporaine n'ont pas de plus fervents admirateurs que nous, les prétendus rétrogrades. Qu'elles embellissent notre séjour, qu'elles rende notre condition terrestre toujours plus douce, plus fière, plus libre ; qu'elle multiplie les facilités de déplacements et d'échanges, tant mieux, elle répond en cela au programme du Créateur qui nous a investis de la royauté sur le monde et nous a donné ce mot d'ordre : « Peuplez la terre et soumettez-la à votre domination ! »

Ah ! nous savons bien ce que nous objectent des esprits pusillanimes et moroses que la civilisation inquiète et parfois même scandalise.

La science fait monter à la tête les bouffées de l'orgueil, elle grise nos faibles cervelles. Les lettres antiques et modernes recèlent le venin des corruptions perfides. L'art est le jardin de toutes les séductions. La locomotion rapide ébranle la stabilité des foyers et bouleverse la simplicité primitive. Sauvons la vertu en l'abritant dans une existence obscure et médiocre.

Nous répondons qu'une telle conception est déplorablement mesquine, et que la mettre au compte de l'Église serait la désigner sûrement au mépris de notre société, si fière de sa culture et de ses progrès. C'est oublier qu'une chose n'est pas mauvaise et condamnable parce qu'elle ne peut être maniée sans péril. S'il en était ainsi, c'est la vie humaine qu'il faudrait condamner, car Dieu a fait la liberté et toute liberté est périlleuse.

Serait-il par hasard complice du mal pour avoir exposé l'homme dans les bosquets de l'Éden et l'avoir environné des charmes du monde naissant ?

Allons donc ! notre foi nous dicte une attitude autrement mâle et énergique.

Dans les séductions multipliées et les appâts provocateurs du mal qui naissent des conditions transformées de la vie moderne, aussi bien que dans le surcroît de fatigues, d'inquiétudes et de souffrances qui résultent des ardeurs de la concurrence, de l'intensité du labeur décuplée par la puissance même des instruments de travail, de la rapidité des échanges et des communications, bref, dans tous les périls qui sont la rançon de tous les progrès, le chrétien, sûr de son Dieu, reconnaît un noble et bienfaisant défi jeté à sa liberté par le Créateur qui veut lui faire gagner sa couronne, mais ne le laisse jamais seul dans les âpres combats de sa destinée du temps et de l'éternité.

Au reste, à quoi bon discuter quand il suffit d'ouvrir les yeux ?

N'est-ce pas de l'Évangile que sont sortis tous les biens essentiels de la civilisation, et pareillement n'est-ce pas, à l'esprit de l'Évangile que notre époque, souvent à son insu, n'a cessé d'emprunter tous leurs développements salutaires ?

L'Évangile a fondé l'ordre des sociétés sur le respect de l'autorité, sans doute, mais rien aussi ne se rattache plus étroitement à la tradition chrétienne que la préférence accordée aux pouvoirs contrôlés sur les pouvoirs absolus et la part toujours plus large faite au peuple éclairé, instruit de ses devoirs, à la gestion des affaires publiques. Il ne faut pas confondre les libertés populaires et la démocratie.

L'Évangile a fondé la justice sur le respect du droit, sans doute, mais si le moyen-âge n'a pas su en déduire partout l'abolition de la torture, la présomption d'innocence et toutes les garanties doit nous entourons l'accusé, c'est parce qu'il resta trop fidèle encore à des traditions païennes, et ce sera l'honneur de notre temps d'avoir délibérément rompu avec ces abus des vieux âges pour achever une évolution dont le point de départ est incontestablement chrétien !

L'Évangile, pour tout dire, est le code de la fraternité humaine apportée au monde par le Christ ; il a engendré tous les affranchissements, celui de l'esclave, de la femme, de l'enfant, il a créé la liberté de l'individu et des peuples, et c'est de l'Évangile encore que sortira, pour compléter la série des émancipations, l'affranchissement par l'association volontaire, qui restera le fait social le plus marquant du vingtième siècle.

* * *

Dans un chapitre fameux de son dernier volume des *Origines de la France contemporaine*, intitulé *Le Présent et l'Avenir du catholicisme en France*, Taine, avec la magie de son style et la violence de sa passion philosophique, pose et soutient cette déplorable alternative : il faut désormais ou garder la foi pour sauver la morale, mais en sacri-

fiant la raison et le progrès humain, ou bien mettre en sûreté la raison et le bien-être, mais en sacrifiant la foi et la morale avec elle.

Nécessité factice ! Cruelle mais inutile option !

Est-ce que l'humilité de la foi ne peut s'harmoniser avec la magnificence du savoir ? J'en appelle à tous les grands génies chrétiens.

Est-ce que la pureté des mœurs ne peut s'embellir de la parure des lettres et des arts ? J'en appelle à tant de saints artistes, à tant de nobles écrivains.

Est-ce que toutes les merveilles de l'industrie ne peuvent pas servir à l'expansion de la vérité et au triomphe du bien ? J'en appelle à la prise de possession du globe par les missionnaires de l'Évangile.

Est-ce que la barbarie n'a pas reculé partout devant la Croix et la culture humaine n'a-t-elle pas partout germé et fleuri à son ombre ?

Fait indiscutable et d'une immense portée : les peuples que l'Évangile n'a pas pénétrés, si vivaces et si forts qu'ils soient, tels ceux de l'Extrême-Orient, sont figés dans l'immobilité éternelle des sphinx de granit de l'ancienne Égypte, et seuls les peuples qui furent soumis à l'influence du Christianisme ont été entraînés sur la route du progrès.

Je conclus, Catholiques, ni routiniers, ni révolutionnaires, ni asservis au passé, ni fanatiques du changement, nous unissons, dans une féconde alliance, l'humanisme et le christianisme, l'autorité et la liberté, la fraternité et la justice, la foi et la raison, la morale et le mieux-être, et, si je l'ose dire, la simplicité et la grandeur.

Toujours retentit chez nous cet appel qui arrache à la somnolence et pousse à l'action : *Excelsior* ! Un cloquent jésuite, le Père Félix, le fit retentir pendant dix-huit carêmes du haut de la chaire de Notre-Dame. Un Pape de génie inaugura son règne en publiant les Instructions pastorales sur la *Civilisation* datant de son épiscopat de Pérouse. Pie X, Benoît XV, Pie XI, à leur tour, voulant tout restaurer dans le Christ ou étendre son règne ou pacifier le monde, se sont relayés à la tâche de nous entraîner à la conquête d'un sort meilleur, pour une humanité toujours plus grande, pour la gloire de Dieu toujours plus haute :

J. SCHYRGENS.

Une heure avec MM. Jacques Maritain et Henri Massis

— *Comment expliquez-vous que ce soit par Léon Bloy, Monsieur Maritain, que vous ayez été amené à la foi catholique ? Étrange chemin pour un philosophe. Bloy n'était-il pas aussi peu philosophe que possible ?*

M. MARITAIN. — Vous pouvez même dire qu'il méprisait copieusement la philosophie. Il lui fallait toute son affection pour moi, pour me pardonner de philosopher, — c'est-à-dire d'être moi-même !

Quand nous avons connu Léon Bloy — je dis « nous », car ma femme et moi nous avons parcouru en même temps le même trajet spirituel — quand nous avons connu Léon Bloy (en 1905), j'achevais mes années de Sorbonne, et, sans renoncer à l'espoir de découvrir un jour une philosophie vraie, j'achevais aussi de prendre conscience de l'improbabilité fœnale des mythes qu'on m'avait proposés au nom de la Science et du Progrès. Mais ce n'est nullement une philosophie, un aliment philosophique quelconque que j'allais demander à Bloy. Ce qui nous mettait en mouvement, c'est l'admiration et la piété pour un artiste de génie réduit à la misère ; c'est aussi le désir plus ou moins conscient de découvrir le secret d'une telle grandeur dans un tel abandon.

Or, c'est en face de la Foi catholique la plus intransigeante que nous nous trouvâmes, d'une foi vivante et armée dont nous ne soupçonnions même pas l'existence, ayant vécu à cet égard dans cette « ignorance de sauvage » dont parle Claudel, et qui était commune, alors, à tant d'« intellectuels ».

L'exemple de cette foi, les lectures et le travail de réflexion qui suivirent, et avant tout la grâce de Dieu, nous amenèrent nous-mêmes bientôt à la foi catholique.

Alors seulement, la *gratia sanans* acheva de rétablir ma raison dans l'ordre, et je pus reprendre, sous la conduite de saint Thomas d'Aquin, le labeur philosophique. Désormais, mon maître unique était

saint Thomas, et je pouvais redire le mot du vénérable carme Jean de Jésus-Marie : « *Unus est Magister noster Christus et post Christum divinus ejus doctor D. Thomas.* »

— *Bloy n'a donc exercé sur vous aucune action proprement INTELLECTUELLE ?*

M. MARITAIN. — Sinon l'action (combien plus haute, et qui me rend pour toujours son débiteur) de m'ouvrir, comme instrument de Dieu, les portes de la vie surnaturelle.

— *Quelle image, d'après-vous, faut-il se faire de lui ?*

M. MARITAIN. — C'est bien difficile à dire en quelques mots. Il s'est défini lui-même un *pèlerin du Saint Tombeau*. Il n'était en rien un théologien, ni un docteur, mais un poète prodigieusement doué du côté de l'imagination, de la sensibilité, des intuitions du cœur, et qui avait reçu de Dieu une foi d'une force, d'une simplicité admirables. Dans une âme étrangement mélancolique et violente, représentez-vous les vertus infuses du chrétien portées à un degré peu commun, des vertus d'artiste extraordinaires, et un développement des disciplines rationnelles à peu près nul. Vous vous expliquerez alors les contrastes inouïs de Bloy et comment son œuvre, en tout excessive, est pour les uns, malgré ses déficiences et ses injustices, chargée d'une puissance de grâce incomparable ; pour les autres, insupportable et révoltante. Si nous lui demandions une doctrine, des énoncés rationnels, des thèses proprement théologiques, il nous faudrait faire bien des réserves. Mais pour éveiller les cœurs, pour les tourner vers l'absolu, il a les moyens efficaces d'une fulgurante charité. Son but n'est pas d'enseigner, mais de faire ressentir le mystère ; l'outrance est son moyen propre d'expression. Avec cela, son vrai fond, c'était la simplicité et même la naïveté de la grandeur. Il a été, avant tout, un témoin des affirmations divines, dans la boue du XIX^e siècle finissant.

— *Quels sont, pour vous, ses livres les plus représentatifs ?*

M. MARITAIN. — À mon avis, *Le Mendiant ingrat* (avec les premiers volumes du *Journal* de sa vie), *L'Exégèse des lieux communs*, et surtout *La Femme pauvre*, que je tiens pour son chef-d'œuvre. C'est à la fin de ce livre que se trouve le mot qui a bouleversé et orienté tant d'âmes : « *Il n'y a qu'une souffrance, c'est de n'être pas des saints* ». L'art de Bloy, voyez-vous, est absolument inséparable de sa foi. Ce qui fait le prix de son œuvre, ce n'est pas seulement son lyrisme splendide, la transcendance de son ironie, sa richesse verbale : c'est la foi qui l'anime, c'est la double intransigeance de l'art et de la foi.

Sous ma main, je trouvai, dans une sobre et belle reliure, « *Charmes* », de Paul Valéry.

— *Cette place d'honneur, est-elle le signe d'une dilection particulière ? demandai-je à l'auteur d'Anti-Moderne.*

M. MARITAIN. — Mettons qu'elle est le signe d'une admiration réelle. Je sens bien tout ce que ce poète a d'incomplet. Mais il y a chez lui une perfection formelle dont l'intelligence ne peut pas se désintéresser. Pourtant, l'inspiration reste pauvre.

M. MASSIS. — La substance manque...

M. MARITAIN. — ... à cause, justement, de ce parti pris de ne considérer dans le poète que les règles formelles, les rapports formels.

M. MASSIS. — C'est une idée de mathématicien, une idée empruntée à Malarmée, et, au fond, une erreur philosophique. M. Valéry veut à lui seul, et de lui-même, créer tout son univers. En tout, il y a un objet et un sujet. Ne rien vouloir emprunter au monde extérieur, c'est condamner soi-même ses créations.

— *Est-ce que, pour vous, il n'y a de grands poètes que parmi les catholiques ? Plus précisément, est-ce qu'un poète qui serait en possession d'un métier sûr et qui, d'autre part, aurait une ardente foi catholique, serait un grand poète ?*

M. MARITAIN. — Non, hélas ! car il n'y a pas que le métier : il y a encore la manière dont le métier est animé.

— *Y a-t-il aujourd'hui un grand poète catholique en France ?*

MM. MASSIS et MARITAIN (d'un seul élan). — Il y a, à l'heure actuelle, en France, un grand poète catholique : c'est Paul Claudel. Il a su établir la communication profonde entre son métier et la plénitude intérieure que lui donne sa foi. Et il y a même ceci de curieux dans sa destinée : l'éveil des facultés poétiques s'est fait en lui en même temps que l'éveil de la foi.

— Pour vous, la jeune littérature souffre d'avoir perdu la foi ?

M. MASSIS. — La jeune littérature me semble, comme dit Ghéon, « à la recherche de l'objet perdu ». Aussi les écrivains d'aujourd'hui sont-ils réduits à l'individualisme que viennent encore aggraver les notions psychologiques nouvelles. (Freud, Proust, etc...). Ce qui est à l'origine de leur désordre, c'est le subjectivisme philosophique. Ne trouvez-vous pas significatif que, si on veut rendre compte d'une façon un peu approfondie, par exemple, du roman de M. Philippe Soupault, *Le Bon Aïeule*, il faille faire de la métaphysique ? Une immense inquiétude est au fond de toutes ces tentatives.

M. MARITAIN. — On pourrait dire qu'avant même d'être à la recherche de l'objet perdu, ils sont à la recherche de leur « moi » perdu.

M. MASSIS. — M. Jacques Rivière n'a-t-il pas écrit : « Il nous faut entrer hardiment « dans les régions de l'obscurité » ? Il semble oublier que les classiques y avaient déjà pénétré fort avant ; mais l'intelligence régnait là-dessus, mettait chaque chose à sa place et appelait basses les régions basses, parce qu'elle avait un critérium pour les juger. M. Rivière, lui, trouve cela fâcheux. Ce dénouement dans l'évidence l'incommode, et il nous en prévient : « Il fallait que cette entreprise ardue fût accomplie une fois dans l'histoire », dit-il. « Mais, entre toutes, c'est celle qui l'importe de ne pas recommencer, car l'évidence n'admet pas d'être réussie deux fois » (sic).

Je souris. M. Massis craint-il que je demeure incrédule ? il me met les textes sous les yeux. Et tout d'abord cette phrase un peu étrange, à la vérité : « La raison est une faculté particulière (sic) qui a sa fonction très précise et très bonne ; il serait absurde de vouloir imposer les lois auxquelles elle se soumet à toutes les facultés de l'esprit. »

M. Massis conclut :

— Paul Claudel a jugé d'un mot toute cette littérature, quand il nous parle de la *quiétude incestueuse de l'âme retranchée sur sa différence essentielle*.

Je crus devoir faire remarquer :

— *Toutes ces attaques visent évidemment la N. R. F. ; mais, en vertu de quel postulat pouvez-vous argumenter comme si vous luttiez contre un esprit unique ? La N. R. F. est-elle un groupement ? Je ne le crois pas, et si c'est moi qui ai raison, votre argumentation s'égaré. Quel étrange groupement, en effet, et quels sont les points communs qui peuvent bien réunir un Roger Martin du Gard, un Pierre Mac Orlan, un André Salmon, un Henri Ghéon, un Pierre Hamp, un Henri Deberly, un Paul Valéry, un Lucien Fabre, un Eugène Marsan ?*

Certes, s'il y a un lien entre eux, il n'est ni d'ordre religieux, ni d'ordre philosophique, ni d'ordre moral. Un Pierre Hamp et un Lucien Fabre, pour ne citer que ceux-là, ne sont pas réunis non plus par d'identiques préoccupations politiques et sociales. Est-ce donc une esthétique commune qui unit tous ces écrivains ? Je ne le crois pas non plus ; cependant, sur ce terrain, il y aurait quelques distinctions à établir.

M. MASSIS. — Quand je parle de la N. R. F., je pense aux théoriciens du groupe et à la ligne qui va de Gide à Proust. Par une fortune singulière, ce groupement a su trouver des esthéticiens, des philosophes et se présente avec une apparence de justification et une qualité d'art incontestable. S'il n'avait pas de valeur esthétique, nous ne nous en occuperions même pas. Mais les écrivains de la N. R. F. ont réalisé une sorte de classicisme qui séduit, jusqu'à ce qu'on découvre que l'école du dépouillé n'est qu'une feinte de l'impuissance créatrice, une sorte d'hypocrisie formelle. Chez Gide, le classicisme est autre chose encore : une méthode ironique qui emprunte les qualités morales de l'art classique pour ruiner la notion de l'homme classique. Mais j'en aurais trop long à dire là-dessus. D'une manière générale, ce que je reproche à ceux d'entre ces écrivains qui, par exemple, sont ou veulent être des romanciers, c'est d'avoir perdu tout contact avec la vie, avec l'humanité réelle, c'est de n'être occupés qu'à interroger et morceler leur propre conscience. Au reste, ce sont, avant tout, des critiques, ce ne sont pas des créateurs. Leurs œuvres sont sans événements, sans personnages ; il n'y arrive rien. Peuvent-ils prétendre à enrichir notre humanité ? Car c'est là ce qui fait une œuvre vraiment classique. Mais il y faut une société et, depuis la Révolution romantique, il n'y a plus d'esprit public en France qui fasse contrepoids à l'individualisme de l'artiste ; aussi, celui-ci s'enfoncé-t-il de plus en plus dans la singularité : l'art est de moins en moins en contact avec le milieu social.

M. MARITAIN. — Il y a évidemment une rupture entre l'art littéraire et l'esprit public. Le milieu est remplacé par la chapelle.

— *On ne saurait, fis-je, me suspecter de tendresse pour aucune chapelle ; je crois que l'influence de la chapelle sur un écrivain est toujours mauvaïse ; je crois non moins fermement que l'influence du public est toujours bonne. Si Paul Claudel, par exemple, avait pu, à l'aube de sa carrière, toucher le grand public, son œuvre en eût été rectifiée. Il n'a guère connu, hélas ! à ce moment-là, à côté de quelques admirations profondes, mais trop discrètes, que l'engouement des snobs. Ces engouements sont fugitifs par nature : plus ils sont violents, plus ils passent vite. Il leur faut, à chaque saison, un objet nouveau et l'observateur désintéressé ne constate pas sans une certaine joie intérieure, qui est la revanche du bon sens, que c'est à l'heure même où le génie de Paul Claudel s'épanouit avec une force pleine d'aisance dans cette merveilleuse trilogie, l'Otage, le Pain dur et le Père humilié, que les chapelles s'écartent de lui. Je ne sais pas si la N. R. F. est une chapelle ; je ne le crois pas : un cœur composé, des quelques écrivains que je viens de nommer ne pourrait chanter qu'un office bien discordant et serait sans influence.*

M. MARITAIN. — Je crois que nous pourrions éclairer le débat en prenant l'exemple des musiciens modernes, je parle d'Erik Satie et de son école. Il me semble qu'ils ont retrouvé d'abord le métier classique avec son caractère essentiellement intellectuel. Ils ont commencé par la pure ironie et peu à peu ils ont pu assimiler une matière de plus en plus humaine et pathétique. Des *Gymnopédies* à *Socrate*, par exemple, il y a une courbe très pure. Ce qui a sauvé ces artistes, c'est qu'ils ont commencé par un travail technique, dégagé de toute autre préoccupation. Ce qui perd Gide et ses amis, c'est leur philosophie à base essentiellement idéaliste (Rousseau et Nietzsche). Gide gauchit tout, en se présentant comme un esthéticien, alors que ses préoccupations sont essentiellement morales et religieuses. Tous sont enfermés dans un dilemme d'où, malgré leur talent, ils ne pourront jamais sortir. Ils veulent faire un art intellectualiste en supprimant ce qui est propre à l'intelligence, c'est-à-dire l'adhésion à un objet... L'écrivain se trouve dans une situation toute particulière. La vérité, pour les peintres et les musiciens, est presque uniquement la vérité pratique de l'objet à faire, alors que, pour l'écrivain, il faut nécessairement tenir compte aussi de l'objet de la pensée et de la vérité des idées. L'écrivain, se servant des mots, met en jeu l'intelligence humaine avec toutes ses exigences et sa relation à l'être.

— *Mais alors, où allons-nous, et qui nous sauvera ? Que sera la littérature de demain ?*

— M. MARITAIN. — Comment prophétiser en pareille matière ? Le mouvement vers le classicisme qu'on voit se dessiner dans des écoles très variées, et souvent opposées, autorise en tout cas quelques espoirs, à condition qu'il se dégage de tout faux postulat philosophique. Je me demande si Max Jacob et les jeunes, dont Jean Cocteau cherche à formuler l'esthétique, ne laisseraient pas espérer une évolution analogue à celle des musiciens dont je vous parlais. C'est une idée que je présente sous toutes les réserves, d'ailleurs ; il y a là-bas bien des artifices et des éléments troubles qui m'inquiètent. Pourtant, ces écrivains laissent voir un effort intéressant vers une pure technique classique curieusement renouvelée. Je leur souhaite de comprendre de mieux en mieux que l'application au réel (au réel total, et la règle morale est au cœur du réel) est le premier précepte de l'esprit classique. Dans le réel, tout se tient.

D'autre part, en ce qui concerne le théâtre, l'œuvre de Henri Ghéon représente à mes yeux un étonnant retour aux sources vives de l'art dramatique, et ici tout est droit et pur.

M. MASSIS. — Ghéon, lui, a retrouvé l'objet. Pour le découvrir, il ne faut pas avoir coupé le lien avec le réel.

C'est pourquoi Gide n'arrive jamais à se dépasser. Il peut bien exalter la vie ; son instinct morose ne va pas dans le sens de la vie. Il est de ces hommes, dont Chesterton dit qu'ils sont nés « sens dessus dessous ». Sans cesse, Gide est à la poursuite de la joie, de la libération ; il invite au voyage, au vagabondage, à l'aventure, à la découverte, mais tout débouche sur son étroite prison dont il voudrait nous convaincre qu'elle est à l'image de l'univers. En fait, il est peu d'œuvres aussi dépourvues d'étonnement et d'accueil que celle de cet écrivain lui a cherché « son miel » dans toutes les littératures du monde. Sans doute a-t-il su, à force de soins, tirer de sa monotone indigence un subtil parti, d'artificieuses réussites, mais il n'aboutit qu'à une inces-

sante évaluation de soi-même. D'où l'ennui, l'effroyable morosité qui s'en dégage, quelque délectation qu'on puisse prendre aux savantes flatteries de son art.

M. MARITAIN. — Il s'agit là d'un mal de l'esprit. Gide lui-même ne s'est-il pas défini « hérétique entre les hérétiques » ? Or, rien de plus monotone que l'hérésie. L'hérésie n'est pas susceptible de progrès, elle ne peut rien assimiler. Seul le dogme progresse, seule la vérité est susceptible d'enrichissement, de nouveauté.

M. MASSIS. — Gide n'aime pas la vie, n'aime pas vraiment la nouveauté : et voilà pourquoi il est hérétique... Il faut chercher ses ancêtres chez les Gnostiques et les Manichéens...

M. MARITAIN. — Pour nous, on nous reproche de retourner au moyen âge, parce que nous prenons pour guides Aristote et saint Thomas d'Aquin. Cette objection devrait suffire à classer celui qui l'émet au nombre des personnes encore incapables à philosopher. Elle procède d'une confusion entre l'art du philosophe et celui du tailleur. La chlamyde ne se porte plus, le blier pas davantage ; de même, Aristote et saint Thomas ne doivent plus se porter.

M. MASSIS. — On ne veut voir que leurs « grandes robes de pédants »

M. MARITAIN. — La vérité philosophique est au-dessus du temps, et si une philosophie est conforme à ce qui est, elle n'est ni du moyen âge, ni des temps modernes. Une philosophie vraie ne peut pas recevoir de démenti de l'expérience, mais un enrichissement par des preuves concrètes et particulières.

M. MASSIS. — L'admirable Chesterton a répondu victorieusement à cette objection : « Une habitude imbécile, dit-il, s'est fait jour dans la controverse moderne : c'est celle qui consiste à dire de telle ou telle idée, de telle ou telle croyance, qu'elle peut être acceptée à une époque, mais qu'elle ne peut pas l'être à une autre : un dogme, assure-t-on, fut digne de foi au XII^e siècle, mais ne tient pas au XX^e. Vous pourriez aussi bien dire qu'une certaine philosophie peut être adoptée le lundi, mais ne peut l'être le mardi, ou d'une idée du cosmos, qu'elle convient à 3 heures et demie mais non point à 4 heures un quart. Nous croyons que ce qu'un homme peut penser dépend de sa philosophie ou de la théorie qu'il a des choses et non point de sa montre ou de son époque. »

Les écrivains de notre génération — celle qui eut trente ans en 1914 — avaient déjà réagi là-contre. Vous souvenez-vous des notes laissées par Émile Clermont ? « Dégoût, disait-il, dégoût devant cette façon de penser : *Actuellement on tend à croire... Ce n'est pas la façon de penser de notre temps... Ce qui réussit actuellement, c'est... Bref, la croyance générale que le présent, le moderne a du prix par lui-même...* »

Clermont eût été des nôtres. En réfléchissant sur son art — celui du roman — il avait compris que l'écrivain ne peut se passer du réel. Aussi-voula-t-il atteindre à une « esthétique » de la vérité. Il ne croyait de progrès possible qu'en surveillant, en épurant ce qu'il appelait le côté artistique de la vérité. Aussi artiste que les esthéticiens de la N. R. F., les grands problèmes métaphysiques ne lui restaient pas étrangers. « C'est une question de probité, disait-il, il faut avoir pris parti dans ces problèmes pour avoir, même comme artiste, une bonne conscience. »

M. MARITAIN. — C'est pourquoi nous espérons une restauration métaphysique. Une doctrine ferme est nécessaire précisément pour intégrer les matériaux accumulés par les modernes. L'assimilation sera d'autant plus universelle que la doctrine sera plus intransigeante.

M. MASSIS. — Et l'artiste lui-même ne pourra que gagner à cette restauration de l'intransigeance, du dogmatisme. Car ce qui est extraordinaire, ce qui est riche d'aventures, ce n'est pas l'anarchie, c'est l'autorité. L'admirable ce n'est pas l'irrégulier, l'indéfini, l'inachevé (la vie ne nous présente guère que cela), c'est que l'homme arrive jusqu'à la règle, jusqu'à la définition, à l'achèvement de l'art. Comme dit Maurras : « Ce qui m'étonne, ce n'est pas le désordre, c'est l'ordre. »

M. MARITAIN. — Une autre objection qu'on nous fait souvent, c'est que les progrès de la science ont frappé de caducité les anciennes affirmations métaphysiques. Elle relève d'une étrange ignorance : la métaphysique et les sciences positives ont un objet distinct et jamais l'état de celles-ci, à un moment donné de l'histoire, ne prouvera rien par lui-même et à lui seul pour ou contre une métaphysique — surtout l'état des sciences physico-mathématiques qui ne se proposent pas de donner une explication causale de la réalité même, mais seule-

ment de traduire celle-ci en images mathématiques. C'est ce que M. Pierre Lasserre me semble avoir oublié dans son *Résumé et nous*.

M. MASSIS. — Une telle erreur ne remonte-t-elle pas aux classiques eux-mêmes, à la pensée du XVII^e siècle ?

M. MARITAIN. — Ce qui a manqué à notre culture classique, c'est une philosophie fondée sur la réalité. Elle a eu Descartes, c'est-à-dire le père de l'idéalisme moderne et du subjectivisme. Il se fait de nos jours quelque chose de tout à fait important, c'est la réintégration de la philosophie de l'objectivité intellectuelle dans la civilisation occidentale ; voilà un phénomène tout à fait nouveau.

M. MASSIS. — Et c'est là, dans le monde actuel, la fonction proprement française. Car nous assistons par ailleurs à une poussée d'orientalisme qui part d'Allemagne et menace de nous ramener jusqu'à Thibet à la suite de Nietzsche et de Tolstoï. Vous connaissez le succès qu'on a fait outre-Rhin aux livres de Keyserling et voyez l'admiration de l'euro-péen Romain Rolland pour Rabindranath Tagore et le Mahatma Gandhi... Tout cela tend, en fait, à nous « désoccidentaliser ». Vous avez lu l'effarant *Pascal* de Chestov : on y saisit sur le vif combien notre esprit catholique et latin est imperméable à ce barbare. Et c'est là ce que certains nous donnent en exemple. « Nous pouvons nous fier à lui, nous dit M. Daniel Halévy, pour que nos inquiétudes soient accrues et nos perspectives rompues. » La belle avance ! Après de « tels coups de sonde, tous nos essais sont à reprendre », nous dit-on encore. Ce qui est à reprendre, c'est la grande foi, la grande doctrine d'énergie qui a fait l'Europe ce qu'elle est, et qui fait que nous ne sommes ni des Asiatiques, ni des Chinois, ni des Hindous.

M. MARITAIN. — Cette grande doctrine vient au secours du monde moderne qu'elle a formé. Elle veut sauver tout ce qu'il y a encore de viable en lui, en ramenant à l'ordre supérieur de l'intelligence tous les mouvements plus ou moins confus vers le rétablissement de l'ordre humain qui agitent actuellement les sociétés, et qui risqueraient sans l'armature métaphysique de rester vains et éphémères. (1)

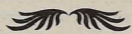
(1) M. Frédéric Lefèvre publie dans *Les Nouvelles Littéraires*, une interview que nous avons jugée trop intéressante pour y faire la moindre coupure.



Le Cercle Saint Jean de Capistran, annonce pour le mercredi 31 octobre, à 8 h., Salle Coloniale, 34, rue de Stassart, Bruxelles, une conférence de M. van der Essen, professeur à l'Université de Louvain, sur : Les origines et le développement de la diplomatie moderne.



Nous prions nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.



Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

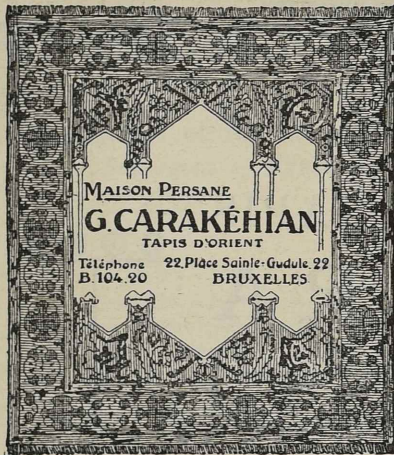
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et
les accidents
de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

CHOCOLAT
DU C
CHOCOLAT



LA GRANDE
MARQUE BELGE

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

—

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} Française du Gramophone
BRUXELLES
171, Boul. Maurice Lemonnier
65, rue de l'Ecuyer
42, Place de Meir. — Anvers

Soleil
ou
pluie
"NUGGET"
lait

Typographie — Lithographie	VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur Maison fondée en 1733	Papeterie — Maroquinerie
FABRIQUE DE REGISTRES	François VANNES Successeur	COPIE-LETTRES
Articles de Bureau	13, rue de la Colline, Bruxelles Tél. 227.64	Chapelets — Livres de prières
	USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN	

Une visite s'impose

A partir du 15 OCTOBRE à

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

A DES PRIX BATTANT TOUS LES RECORDS DE LA BAISSÉ	VENDRA TOUS SES TAPIS	LES PRIX SERONT ANNONCÉS ET AFFICHÉS AVANT LA MISE EN VENTE
--	---------------------------------	---